

# Orthevielle

*Bulletin Municipal*



Au   
du Pays  
d'Orthe

# Orthevielle

## Bulletin Municipal

### Sommaire



#### Vie Municipale

- | Le mot du Maire 03
- | Finances 04
- | Vos impôts 05
- | Voirie 06
- | Bâtiments 07
- | Scolarité - Enfance 08
- | Recensement de la population 10
- | Social 11
- | Dossier Violences 13
- | Fleurissement 16
- | Environnement 17
- | Urbanisme 18
- | Brèves 18
- | Patrimoine communal 20
- | Vie pratique 21
- | Dossier Permis de conduire 22



#### Vie Associative

- | ACCA 24
- | Anciens Combattants 24
- | AOR 25
- | APE 26
- | ASO 26
- | Canta Plasé 28
- | Comité des fêtes 28
- | Centre Culturel du Pays d'Orthe 30
- | Médiathèque 30
- | Tous en Cirk 31

Photos : Denise DARROUZÈS,  
Sandra LIGNAU, Didier MOUSTIÉ,  
Geneviève PUYARENA,  
Sandrine THEISEN, ASSOS  
Freepik / Pixabay

Création : studio

## Le mot du Maire

**2023 aura été l'année de mise en service de l'aire de jeux, de poursuite d'aménagements de sécurisation de la voirie, et le lancement de projets structurants pour l'avenir du village.**

Avec l'arrivée des nouvelles familles dans les lotissements, Orthevielle a passé le cap des 1000 habitants.

Nous constaterons certainement encore une augmentation lors du prochain recensement de la population qui débutera le 18 janvier 2024. Cette croissance entraîne bien sûr de nouveaux besoins. Pour y répondre en partie, le projet de regroupement des écoles primaire et maternelle progresse et devrait voir le jour d'ici deux ans, amenant d'autres structures d'accueil pour les enfants dont un centre de loisirs et plus tard une crèche.

Notre commune se doit également d'apporter un service de soins de proximité à ses administrés. Les zones rurales sont les plus touchées par la saturation des services médicaux. C'est donc en ce sens que nous travaillons pour résoudre cette situation. Le projet de création du

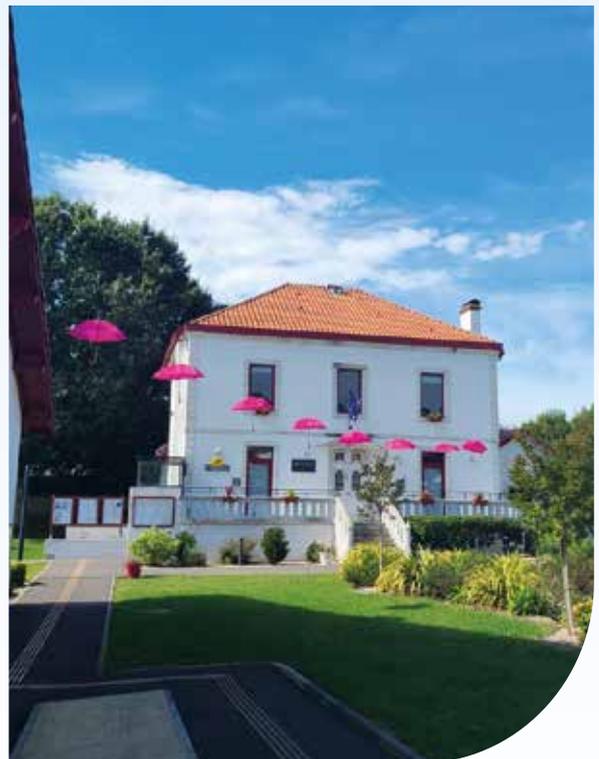
cabinet paramédical malgré quelques embûches poursuit son chemin.

L'année 2024 sera marquée par l'organisation des jeux olympiques à Paris, mais au niveau local, nous serons tous animés par le 50<sup>ème</sup> anniversaire de notre fronton, lieu emblématique de tous nos rassemblements populaires, que fêtera dignement l'Association Sportive Orthevielloise section Pelote. Ce sera l'occasion de nous réunir pour passer ensemble des moments conviviaux.

Je ne vous en dis pas plus et vous laisse le plaisir de découvrir au fil de ce bulletin municipal les réalisations de l'année passée, les projets futurs de la commune, les comptes-rendus d'activités des associations et des bénévoles de la médiathèque que je remercie sincèrement pour leur rôle essentiel dans la vie du village.

**Au nom du conseil municipal, je vous présente tous mes vœux de santé, de réussite et de bonheur, pour cette nouvelle année 2024.**

Le Maire, Didier MOUSTIÉ



## Finances

**Depuis un an, les budgets des communes subissent les conséquences de la crise mondiale.**

L'inflation pèse directement sur le poste des achats et plus particulièrement sur ceux du gaz et de l'énergie. Face à cette envolée des prix, une hausse des dépenses de fonctionnement est encore à prévoir au budget 2024.

Pour faire face aux aléas liés à la conjoncture et aux nouvelles lois imposées par l'État comme la loi Zéro Artificialisation Nette (loi ZAN), nous sommes contraints de maintenir un niveau d'épargne et d'organiser des stratégies de financement pour limiter le recours à l'emprunt du fait de la hausse des taux d'intérêts. Pour cela, la commune a décidé de revendre la partie bâtie du bien Mongay pour un montant de 361 000 euros afin de ne conserver que les terres, de façon à pouvoir financer l'acquisition de terrains situés en zone constructible AU.

Par ailleurs, les dotations ne sont pas toujours simples à obtenir. D'une part, le plan de financement 2023 priorise les projets à caractère écologique. De fait, les opérations d'investissement favorisant la transition écologique bénéficient d'un taux de subvention majoré afin de « verdir » le soutien financier de l'État à l'investissement public. D'autre part, la commune a été obligée pour des raisons réglementaires de reporter son projet de création de cabinet paramédical sur 2024 car le dossier de demande de DETR a été refusé suite à l'avis négatif de l'ARS

Toutefois, les projets d'investissements se poursuivent à leur rythme pour améliorer les conditions de vie de chacun.

**Les finances locales sont composées de :**

- Différentes recettes
- Redevances
- Dotations de l'Etat
- Fiscalité



### Le budget 2022 en chiffres

**La section de fonctionnement 2022 représente :**

- Recettes 2022 : 705 879.18 €
- Dépenses 2022 : 537 210.03 €
- Excédent 2022 : + 168 669.15 €
- Excédent 2021 reporté : + 120 000.00 €
- Excédent global 2022 : + 288 669.15 €

**La section d'investissement 2022 représente :**

- Recettes 2022 : 1 149 575.30€
- Dépenses 2022 : 798 265.21 €
- Excédent 2022 : + 351 310.09 €
- Excédent 2021 reporté : + 438 941.70 €
- Excédent global 2022 : + 790 251.79 €



### Les dépenses d'investissements réalisées en 2022 s'élèvent à 798 265 €

- Emprunts et dettes : 60 717.50 €
- Cimetière travaux accessibilité : 2 419.20 €
- Lavoir / Maison de la chasse : 4 467.60 €
- Aménagements voirie / aménagements divers : 93 393.09 €
- Acquisition matériel : 42 321.31 €
- Cantine scolaire : 1 695.55 €
- Signalétique voirie : 1 099.50 €
- Bâtiments communaux : 433 515.83 € (Dont achat ensemble immobilier Mongay 425 000 €)
- City stade : 111 700.92 €
- Aire de jeux : 15 349.63 €
- Revitalisation centre bourg : 31 585.08 €

## I Vos impôts

### I Taxe d'habitation

**La taxe d'habitation est supprimée pour les résidences principales à partir de 2023.**

Afin de déterminer les propriétaires encore redevables (résidence secondaire, logement locatif, logement vacant), la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a demandé à tous les propriétaires d'effectuer une déclaration supplémentaire à l'administration fiscale. Ils avaient jusqu'au 10 août à minuit pour effectuer la démarche en ligne sur leur compte [impots.gouv](https://impots.gouv)

Cette obligation déclarative concerne tous les propriétaires, particuliers et entreprises, de biens immobiliers à usage d'habitation, notamment les propriétaires indivis, les usufruitiers et les sociétés civiles immobilières (SCI).



### I Taxe foncière

Si la taxe foncière a fortement augmenté pour l'ensemble des propriétaires français cette année, cela est essentiellement dû à la revalorisation forfaitaire de 7,1 % des valeurs locatives qui servent de base de calcul à cet impôt. Elle a été décidée comme chaque année par les parlementaires, lors du vote de la loi de finances pour 2023, afin de suivre l'inflation. Cette revalorisation annuelle était moins visible les années précédentes.

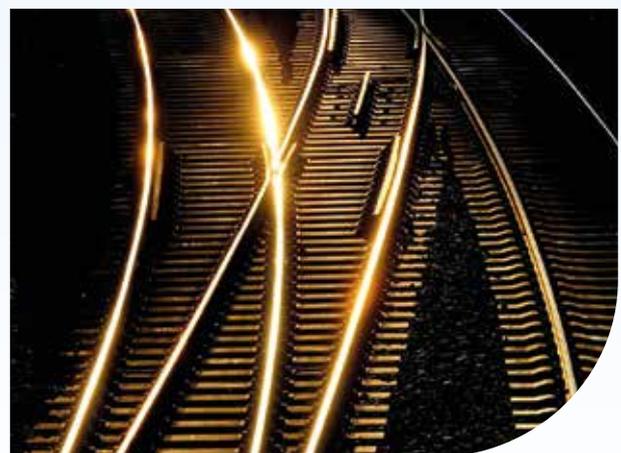
Dans les faits, seulement 14 % des 34 808 communes analysées ont décidé de rehausser leur taux de taxe foncière sur les propriétés bâties en 2023, alors que 84,7 % d'entre elles, dont la nôtre, ont choisi de ne pas les augmenter.



### I Taxe spéciale d'équipement régionale

**Par définition, la TSER est une taxe perçue pour le financement de travaux figurant aux programmes d'équipement d'une région.** Elle concerne les propriétaires ou usufruitiers d'un bien et les entreprises. Elle augmente la taxe foncière des propriétés bâties et la cotisation foncière des entreprises (CFE). Elle apparaît sous la forme d'une ligne supplémentaire sur votre feuille d'imposition foncière depuis 2023 pour financer le **GPSO, le "grand projet ferroviaire du Sud-Ouest."**

2 340 communes de Nouvelle Aquitaine et d'Occitanie sont concernées : "communes situées à moins de soixante minutes par véhicule automobile d'une gare desservie par la future ligne à grande vitesse" (selon l'article 103 de la LOI des finances n° 2021-1900 du 30 décembre 2021). Plus de 300 communes landaises -dont Orthevielle- sont impactées. Cet impôt servira à financer le projet de ligne à grande vitesse Bordeaux-Toulouse et Toulouse-Dax, prévu pour 2034. L'argent récolté sera affecté directement à la Société du Grand Projet Sud-Ouest, établissement public qui gère la construction de ces 2 lignes. La loi de finances pour 2023 prévoit qu'elle rapporte 29,5 millions d'euros cette année, autour d'un milliard sur 40 ans, soit une infime partie des 14 milliards que devrait coûter le projet total, financé en majorité par les collectivités locales, l'État et l'Union Européenne.



## I Voirie

Certains travaux de voirie hors agglomération sont pris en charge par la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans. C'est ainsi que la réfection de revêtement sur certaines parties de la **route des Gaves et du chemin du Moulin de Gestède** a été prise en charge par la CCPOA pour remédier aux fissures sur la chaussée.



La commune a aménagé des places supplémentaires pour les personnes à mobilité réduite devant le cimetière **route de la Sablière** ainsi que sur le **parking du fronton**, près du bloc pelote. **L'écluse** de la route des Lavoirs, à l'essai depuis fin 2022, vient d'être pérennisée en fin d'année. Priorité doit être donnée aux

véhicules provenant de Port de Lanne.

D'autres projets de travaux annoncés l'an dernier tels que la création d'un **parking proche du « Petit Lahourcade »** (projet de maison de santé), le goudronnage du **chemin de l'Arriou** sont reportés sur 2024. L'évènement majeur cette année aura été **l'ouverture des deux demi-bretelles de l'échangeur A 641 - RD 817** le 31 octobre, après 7 mois de travaux. L'inauguration officielle a eu lieu le 9 novembre au centre d'exploitation départemental situé dans notre zone artisanale, en présence de Xavier FORTINON, Président du Conseil Départemental des Landes, Françoise TAHÉRI, Préfète des Landes, Jean-Marc LESCOUTE, Président de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans, Rachel DURQUETY et Damien DELAVOIE, conseillers départementaux, Raphaël MARTIN, directeur d'exploitation ouest de Vinci Autoroutes, Didier SAKELLARIDES, Maire de Peyrehorade, Didier MOUSTIÉ, Maire d'Orthevielle, entre autres.



D'une longueur d'un kilomètre au total, ces deux nouvelles bretelles d'entrée et de sortie de la BARO (Bretelle Autoroutière de Raccordement Ouest) implantées sur les communes de Peyrehorade et d'Orthevielle facilitent les déplacements nord-sud, permettant aux poids lourds de circuler sur des infrastructures dédiées, de faciliter le développement économique,

et surtout nous concernant, de désengorger la petite portion en agglomération de la route de Dax pour améliorer la sécurité et le cadre de vie des riverains.

*Cette réalisation met enfin un terme à plus de 40 ans de sollicitations incessantes auprès des services de l'État menées par les plus anciens riverains de la route de Dax et par nos trois derniers maires successifs, René LALANNE, Marc PÉDUCASSE et Didier MOUSTIÉ. Il est important pour les élus actuels de mener à bien ce que d'autres ont initié avant eux.*

Ce chantier d'envergure aura nécessité 25 000 heures de travail jusqu'à sa mise en service, dont 2 000 heures d'insertion professionnelle par les entreprises partenaires, avec l'embauche prévue de plusieurs ouvriers dans des emplois pérennes.

Côté environnement, des mesures de compensations ont été prises pour limiter l'impact du projet sur la faune et la flore, en sécurisant notamment deux parcelles ayant « vocation à rester naturelle et à servir les écosystèmes locaux » sur près de deux hectares sur la commune de Peyrehorade.

### A noter :

■ Pour des raisons d'entretien et par mesures de sécurité, ces deux bretelles devront être parfois temporairement fermées. Il nous faudra alors tolérer la déviation des gros véhicules par l'intérieur de notre agglomération.

■ Les tracteurs et engins agricoles bénéficient d'une dérogation pour circuler sur la RD 33 en partie d'agglomération, au même titre que les véhicules de service et d'utilité publique.



En parallèle de ces infrastructures routières, la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans construit **une aire de covoiturage**, zone artisanale du Tourneur, au carrefour de la route du Tuc, de la D 33 et de l'accès à la BARO. Cette infrastructure de stationnement de véhicules, **solution efficace et économique aux problématiques de la mobilité sur notre territoire**, devrait être opérationnelle durant le premier trimestre 2024.

## I Bâtiments

Le début d'année 2023 a été essentiellement marqué par la finalisation de **l'aire de jeux** tant attendue. La sécurisation de cet espace proche du parking du fronton et de l'école a été réalisée par nos agents. La barrière bois installée le long du cheminement piétonnier sépare bien les espaces, avec un retour jusqu'au puits près de la salle Lahourcade. Néanmoins, l'aire de jeux n'est pas totalement clôturée. La vigilance de tous reste donc importante, tant pour les parents que pour les utilisateurs du parking afin qu'aucun accident ne se produise. Le remplacement du mobilier urbain a été terminé en cette fin d'année.

La réhabilitation de **l'ancienne serre** à l'arrière de la salle polyvalente est en cours. Destinée essentiellement à l'organisation d'activités périscolaires de semis de fleurs, légumes et jardinage, le projet prend également en compte une évolution future de ce local. Il sera doté d'une alimentation en eau et électricité, de menuiseries et fermetures, d'un sol en béton lissé accessible de l'extérieur sans ressaut, d'une avancée de toit protégeant l'ouverture côté ouest.

La luminosité nécessaire au jardinage sera assurée par des tuiles en verre. Ce local pourra donc évoluer si l'activité d'origine s'arrête.

**La salle Lahourcade** bénéficie maintenant d'une alimentation électrique autonome permettant d'utiliser tous les équipements de chauffage, éclairage et production d'eau chaude en même temps. Raccordée initialement à la mairie, la puissance du compteur ne suffisait plus. Un nouveau comptage n'étant pas synonyme d'opulence, il convient à chacun de faire preuve de retenue quant à l'utilisation du chauffage. Un tarif hiver comprenant la participation de chacun à la facture énergétique de ce bâtiment a été mis en place par délibération du conseil municipal.



Notre collectivité, comme tout autre, étant assujettie au décret tertiaire qui impose une réduction drastique des dépenses énergétiques, nous avons mis en place à l'hiver 2022 quelques actions simples consistant à mieux encadrer les horaires et températures de consignes des chauffages de nos bâtiments. Pour 2024, **l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle Lahourcade** sera étudiée. Elle permettrait d'absorber en autoconsommation l'équivalent des besoins de la mairie. D'autres actions sur l'isolation,



mode de chauffage et production d'eau chaude de nos bâtiments viendront compléter ces efforts d'économie d'énergie dans les années à venir.

Après quelques années de report, **la rénovation du muret arrière de la mairie et du puits de la salle Lahourcade** ont été réalisés, toujours dans le principe de mise en valeur du patrimoine bâti de la commune.

D'autres projets ont malheureusement dû être reportés faute de disponibilité des entreprises sollicitées, comme **le ravalement complet du bâtiment abritant les deux logements communaux place Montgaillard**, où pour d'autres raisons administratives, l'installation de professionnels de santé après **rénovation de la maison « Petit Lahourcade »**. Ils restent malgré tout d'actualité.

Engagé également cette année, le projet de création **d'un nouveau groupe scolaire, cantine, garderie et centre de loisir** porté par la CCPOA. Il se situera à l'arrière de la salle polyvalente et consistera en la création d'une classe supplémentaire à l'école actuelle, le déplacement de l'école maternelle, de la cantine scolaire et la création d'un nouveau centre de loisirs. Le regroupement de ces bâtiments permettra de mutualiser notamment les cuisines et la salle de restauration qui serviront sur le temps scolaire mais également pendant les vacances pour le centre de loisirs. Ainsi, les enfants n'auront plus à se déplacer le midi pour aller à la cantine rue de la poste. Des réunions de concertations sont actuellement en cours afin de recueillir tous les avis et propositions des utilisateurs de ces locaux. L'ensemble de ces données seront traitées par un programmiste qui présentera prochainement un projet d'organisation des locaux.

Sont également prévus pour 2024, **la rénovation du fronton** à l'occasion de son cinquantième anniversaire ainsi que des travaux au niveau du **« bloc pelote »**.



## I Scolarité - Enfance

### I L'école

**C'est le lieu des apprentissages.** Mathématiques, Français, Histoire..., mais c'est aussi l'endroit où les enfants s'éveillent, grandissent, se font des copains et copines, apprennent à vivre en société. Afin de sauver leurs écoles à une époque où l'on entendait parler de fermeture de classe dans les petites communes, les municipalités d'Orthevielle et de Port de Lanne ont fait le choix il y a quelques années de se réunir en Regroupement Pédagogique Intercommunal.

À Orthevielle, les enfants sont répartis sur 2 sites. Les plus petits, Petite et Moyenne Section, sont à l'école maternelle située rue de La Poste. Les plus grands, Grande Section et CP, sont eux scolarisés à l'école primaire place Montgaillard.

Du CE1 et jusqu'au CM2, les enfants intègrent l'école Léo Lapeyre de Port de Lanne.

L'équipe éducative composée de 5 enseignantes (2 à l'école maternelle aidées de 2 ATSEM et 3 à l'école primaire) accueillent les enfants du lundi au vendredi.

Pour l'année scolaire 2022-2023, l'école a été sélectionnée pour participer à « **l'opération Boule de Neige** » en partenariat avec le SITCOM. Le but de cette opération est de sensibiliser les enfants au tri sélectif des déchets. Des animatrices du SITCOM sont intervenues dans chaque classe afin d'expliquer le tri des déchets et ce qu'ils deviennent une fois mis dans le bon conteneur. Les enfants et les enseignants ont désormais totalement intégré le tri sélectif dans leurs pratiques.

Dans le cadre de l'opération « **Un livre à tout âge** », initiée par le Conseil Départemental des Landes, chaque enfant de CP s'est vu offrir le livre « Gloups ! J'ai avalé Cornebidouille » très apprécié par les enfants.

Un service de **garderie périscolaire** est à disposition des familles d'Orthevielle. Innovation cette année : une nouvelle base tarifaire a été mise en place avec un tarif préférentiel pour les revenus les plus modestes. Les enfants sont accueillis par le personnel communal de 7H15 à 18H30, et encadrés par Mmes Sarah ARTUS, Barbara DACHARY, Virginie MOUILLET-CHAUDET et Sandrine THEISEN.

A la **cantine scolaire**, on retrouve le même personnel autour de notre cuisinière Stéphanie CORELLOU. Les enfants ont la chance de profiter de repas variés et équilibrés, cuisinés sur place. La facturation du repas est effectuée par l'association des parents d'élèves. Elle ne concerne que l'achat des denrées alimentaires. La rémunération et la formation du personnel, la gestion et l'entretien des locaux restent à la charge de la commune.

Les enfants scolarisés sur l'école de Port de Lanne bénéficient gratuitement d'un **transport scolaire** en bus matin et soir ainsi que le mercredi matin.

Notre école ayant fait le choix de rester sur 4,5 jours d'école, cela nous permet d'offrir aux enfants des temps d'activités périscolaires gratuits appelés **TAP** avec des ateliers de jeux, motricité, travaux manuels et de jardinage avec nos agents d'animation mais aussi avec des intervenants professionnels de qualité, financés totalement par les communes. Les enfants peuvent ainsi s'initier aux joies de la danse, du théâtre, du basket, du football. Ils peuvent aussi se rendre à la médiathèque municipale pour un moment de lecture et de choix de livres à emprunter pour lire à la maison.

### Contacts

Directrice de l'accueil périscolaire : Sandrine THEISEN

Référente TAP : Sarah ARTUS

Responsable technique cantine :

Stéphanie CORELLOU





## I Rythmes scolaires Rentrée de septembre 2024

Pour donner suite au conseil d'école du 9 novembre 2023, Monsieur le Maire d'Orthevielle, Madame le Maire de Port de Lanne ainsi que la Communauté de communes ont souhaité interroger en fin d'année les familles des deux communes sur le rythme scolaire. Après analyse des résultats de ce sondage, les élus d'Orthevielle et Port de Lanne ont décidé de conserver la semaine à 4,5 jours d'école, et les TAP gratuits.

## I Rencontre scolaire sportive

Les équipements sportifs sécurisés autour de l'école primaire étant attractifs, les écoles de Bélus, Habas et Sorde l'Abbaye s'y sont réunies pour une rencontre USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) le 25 mai. Des activités athlétiques, telles que courses, relais, sauts, lancers, initiation à la pelote, orientation ont été abordées en divers ateliers.

## I Petite enfance

À la naissance de leur enfant, chaque parent se questionne sur le choix du mode de garde.

Sur notre territoire, plusieurs offres sont proposées.

I **Une crèche intercommunale** à Peyrehorade qui peut accueillir 21 enfants de 7h30 à 18h30.

I **Des assistantes maternelles agréées** qui accueillent les enfants à leur domicile.

I **BERNARD Sonia** - 55, route des Lavoirs  
06 30 55 39 52

I **MARTIN Adeline** - 2050, RD 817  
06 42 58 13 49

I **RACINE Aurélie** - 400, route du Bayle  
06 58 34 12 22

I **TORNATO Stéphanie** - 9, chemin de Gestède  
06 09 05 48 07

I **URRUTIA DA SILVA Patricia** - 91, rue de Mongay  
05 58 73 69 94 / 06 18 19 51 65

I **VIALENS Hélène** - 85-2, route de Lahourcade  
07 83 03 33 05

Plus ponctuellement, en cas de besoin d'un mode de garde temporaire pour une sortie cinéma ou un rendez-vous, des **baby-sitters** sont disponibles sur le village. Ils(elles) ont tous suivi une formation prise en charge par la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans et dispensée par les CÉMÉA d'AQUITAINE durant laquelle ils(elles) ont été sensibilisés(es) aux responsabilités engagées, formés(es) aux gestes de 1<sup>er</sup> secours...

I **Cordélia ASIN** : 07 71 63 49 64

I **Lana BODINET** : 07 49 81 88 84

I **Anaïs DEMANGEON** : 06 42 13 08 66

I **Juliette GIMENEZ** : 06 33 42 14 98

I **Clémence HITON** : 06 48 99 57 48

I **Faustine MOUSTIÉ** : 06 37 50 45 22



## Recensement de la population

Les derniers chiffres de l'INSEE (Institut Nationale de la Statistiques et des Etudes Economiques) concernant le comptage de notre population viennent de nous arriver : 1 057 au 01/01/2024.

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

C'est grâce à ces données que les projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes. Du nombre d'habitants dépendent le nombre d'élus au sein du conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies pouvant s'établir sur une commune, etc. La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales mais au niveau local, elle sert à prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, infrastructures des transports, etc.). L'analyse de ces données aide également à cibler les besoins en logements. Elle permet aux entreprises de mieux connaître leurs clients, aux associations de mieux répondre aux besoins de la population. ...

Pour mettre à jour ce comptage et diverses statistiques, une enquête auprès des populations est menée tous les cinq ans.

**Dans notre commune, la nouvelle campagne aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024.**

Pendant cette période, deux agents recenseurs, Nathalie BRIZOLIER et Françoise BOUSTOURRE se présenteront à votre domicile, munies d'une carte tricolore d'identification signée par le maire pour vous remettre les documents officiels qui vous permettront de répondre au questionnaire de l'Insee.

### Deux façons de vous recenser

#### Par internet, la méthode la plus simple

L'agent recenseur vous remettra une notice sur laquelle figurent vos identifiants de connexion au site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr)

Il faudra ensuite -sous 2 jours maximum de préférence- vous connecter au site, saisir les identifiants présents sur la notice puis remplir le questionnaire. Si vous indiquez votre adresse de messagerie électronique, vous recevrez un accusé de réception.

#### Par formulaire papier

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra

Une feuille de logement qui comporte des questions sur les caractéristiques et le confort du logement ;

Autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes dans le foyer avec des questions sur l'âge, le lieu de naissance, la nationalité, le niveau d'études, le lieu de résidence, l'activité professionnelle ;

Des notices explicatives disponibles en français et dans certaines langues étrangères (allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, portugais, roumain, turc).

En cas d'absence, l'agent recenseur pourra convenir avec vous d'un rendez-vous pour venir récupérer les documents ou vous aider à les compléter si vous le souhaitez.

**Vous pourrez vous faire aider directement à la mairie -sur RDV uniquement au 05 58 73 05 90, auprès de Geneviève PUYARENA, coordonnatrice INSEE de cette campagne 2024.**



**Le recensement de la population, c'est utile !**

- Le recensement permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune.
- Ses résultats déterminent la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.
- En y répondant, vous permettez aux collectivités d'ajuster l'action publique aux besoins de tous, en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite) ou de transports à développer.

**Le recensement de la population, c'est sûr !**

- Les questionnaires du recensement ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Ils sont destinés à l'usage et servent à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche.
- Votre nom et votre adresse sont nécessaires pour ne pas vous compter plusieurs fois. Ils sont supprimés des bases informatiques, une fois les résultats de l'enquête obtenus.
- Les traitements de données personnelles mis en œuvre par l'Insee à des fins statistiques sont conformes au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

**Le recensement de la population est un acte civique, obligatoire et gratuit.**  
Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent.

Toutes les informations sont disponibles sur le site [WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR](http://WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR)

Plus d'informations également auprès de votre agent recenseur ou de votre maire.



## Social

### CCAS

Au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de notre commune, les actions de l'agent social sont diverses.



#### Bilan d'activités 2023

- | 3 nouvelles demandes de Téléalarme - 20 abonnés ;
- | 3 demandes de pension de retraite ;
- | 3 demandes de pension de réversion ;
- | 2 demandes d'Aide Sociale à l'Hébergement ;
- | 6 demandes d'Obligation Alimentaire ;
- | 8 dossiers d'Aide-ménagère auprès des caisses de retraite ;
- | 21 dossiers d'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile ;
- | 2 dossiers d'Allocation Personnalisée d'Autonomie en établissement ;
- | 4 demandes diverses auprès de la Maison Landaise des Personnes Handicapées ;
- | 6 demandes de Complémentaire Santé Solidaire ;
- | 3 nouvelles domiciliations de personnes sans domicile fixe ;
- | Environ 60 personnes aidées dans leurs démarches administratives via AIDANT CONNECT.

Lorsque, il n'est pas en capacité de traiter une demande, l'agent social communal réoriente vers le Centre médico-social du Département situé à Peyrehorade, route de la Gare. Une permanence téléphonique y est assurée du lundi au vendredi entre 9h et 10h au 05 58 41 08 98 par une assistance sociale du secteur.

### TéléAlarme

#### Les participations financières révisées (délibération n°05 du 30/03/2023)

Le barème de calcul des participations au service de téléalarme datait de 2014. Compte tenu de l'évolution du coût de la vie, le conseil d'administration du CCAS a décidé de le réévaluer en se basant sur les plafonds de ressources de la CNAV (caisse nationale d'assurance vieillesse).

Exemple : pour la téléalarme fournie par le Conseil Départemental des Landes dont le coût annuel est de 120 €, 20 € sont pris

Revenu mensuel Personne seule	Revenu mensuel Couple	Participation CCAS	Participation bénéficiaire
Jusqu'à 1164 €	Jusqu'à 1854 €	60 %	40 %
De 1165 à 1325 €	De 1855 à 2013 €	40 %	60 %
> 1326 €	> 2014 €		100 %

### Aidant Connect

La certification AIDANT CONNECT d'un agent administratif a permis en 2023 à une trentaine d'administrés de pouvoir être aidés en toute légalité pour effectuer la nouvelle démarche obligatoire de déclaration des biens immobiliers sur le site [www.impots.gouv](http://www.impots.gouv)

Autant de personnes ont sollicité cette aide pour effectuer en ligne des formalités aussi diverses que des demandes de carte grise, de permis de conduire ou de carte d'identité ...

### Allocation Adulte Handicapé

La réforme de la « déconjugalisation » de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2023, change le mode de calcul de l'allocation pour les bénéficiaires en couple : désormais seules les ressources individuelles du bénéficiaire seront prises en compte sans intégrer celles du conjoint ou de la conjointe.

Le passage à la déconjugalisation et au nouveau mode de calcul individualisé ne se fera que si le nouveau montant de votre allocation est plus avantageux pour vous. Dans le cas contraire, votre allocation restera inchangée.

Si vous percevez déjà l'AAH, vous n'aurez aucune démarche à effectuer pour bénéficier de cette nouvelle mesure : si la déconjugalisation vous est favorable, elle s'appliquera automatiquement sans aucun formulaire à remplir. Si elle ne l'est pas, la conjugalisation sera maintenue, jusqu'à ce que vous déclariez un changement de situation.

Les nouvelles demandes d'AAH bénéficieront quant à elles directement de la réforme de déconjugalisation.

Le premier versement des allocations concernées par la réforme est intervenu au début du mois de novembre 2023 pour les droits d'octobre de cette même année.

*en charge par la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans, quel que soit le niveau de revenus.*

*Une personne seule qui perçoit une retraite de moins de 1165 € par mois ne paiera que 40 % des 100 € restants, soit 40 € pour l'année.*



## Social



### Pôle Emploi devient France Travail

Le 1<sup>er</sup> janvier 2024, Pôle emploi devient France travail. Au-delà du changement de nom, France travail doit contribuer à l'objectif de plein emploi. Si le chômage a baissé ces dernières années, de nombreuses personnes n'arrivent pas à retrouver un emploi. Dans le même temps, beaucoup d'entreprises peinent à recruter.

France travail doit permettre l'inscription systématique, facilitée et accélérée de toutes les personnes en recherche d'emploi ou d'une orientation, mais aussi un diagnostic partagé comme première étape de leur accompagnement. Le bénéfice des allocations et des services d'accompagnement serait accompagné d'un contrat d'engagements réciproques unique.

**Une sanction intermédiaire serait introduite : la "suspension remobilisation". Elle consisterait à suspendre le droit à une indemnité ou allocation temporairement dans deux cas de figures :**

- L'absence de la personne à ses deux rendez-vous de diagnostic initial sans motif légitime ;
- Le dépistage de la non-tenu des engagements dans le cadre d'un contrôle.

Les droits non versés pourraient l'être ultérieurement en cas de "remobilisation".

Pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, des "parcours d'accompagnement intensifs" seraient proposés aux allocataires du revenu de solidarité active (RSA) par la mise en place d'activités d'accompagnement de 15 à 20 heures par semaine en vue de leur insertion.



### Revalorisation des retraites de base

Les 14 millions de retraités qui touchent une retraite de base vont voir leur pension augmenter en janvier 2024 de 5,2 %. Cette augmentation n'a rien d'extraordinaire puisque le Code de la Sécurité Sociale prévoit que les pensions de retraite sont revalorisées chaque année en fonction de l'inflation au 1<sup>er</sup> janvier afin d'éviter que les retraités ne perdent trop de pouvoir d'achat.

Les retraites complémentaires du secteur privé devraient également être augmentées de 4,9 %.

### Revalorisation des minimas sociaux

**Plusieurs minima sociaux vont être réévalués en 2024.** Dans le sillage de la revalorisation des retraites prévue pour les pensions de janvier 2024, le ministre de l'économie et des finances a annoncé une augmentation de 4,6 % des minimas sociaux afin de maintenir le pouvoir d'achat des ménages bénéficiaires de ces allocations.

Quelques exemples

	2023	2024
■ <b>AAH</b> (Allocation Adulte Handicapé)	971.37 €	1 016.00 €
■ <b>RSA</b> (Revenu de Solidarité Active)	607.70 €	635.70 €
■ <b>ASPA</b> (Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées / ex minimum vieillesse)	961.08 €	1 110.06 €
■ <b>ALLOCATION VEUVAGE</b>	max 662.70 €	max 693.20 €
■ <b>ASS</b> (Allocation de Solidarité Spécifique accordée quand les droits au chômage sont épuisés)	1 271.90 €	1 330.40 €
■ <b>ASI</b> (Allocation Supplémentaire d'Invalidité)	311.56 €	326.00 €
■ <b>SMIC</b> (+ 1.13% au 01/01/2024)	11.52 €/H BRUT	11.65 €/H BRUT



## I Dossier Violences

### I Violences conjugales

En France en 2022, les services de sécurité ont enregistré 244 000 victimes de violences commises par leur partenaire ou ex-partenaire, soit une augmentation de 15 % par rapport à 2021. Les femmes en sont les principales victimes, mais d'après une enquête de l'INSEE en 2019, 28 % d'hommes seraient victimes de violences conjugales au sein de leur couple.



On entend par violences conjugales la violence physique ou sexuelle, psychologique ou économique.

**I La violence physique** se caractérise par l'emploi de gestes violents dans le but de blesser.

**I La violence sexuelle** est un geste à caractère sexuel commis sans consentement, sous la menace ou le chantage.

**I La violence psychologique** est un comportement ou un ensemble d'actes qui visent à rabaisser ou à dénigrer l'autre.

**I La violence économique** est un comportement qui vise à priver d'autonomie financière, à être placé(e) sous le contrôle du conjoint ou du partenaire de Pacs ou d'union libre.



### I Aide universelle d'urgence

À compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023, toute victime de violences conjugales (physiques, psychologiques...) commises par le conjoint, le concubin ou le partenaire de PACS, peut bénéficier d'une aide financière lui permettant de quitter rapidement son foyer, de se mettre à l'abri et de faire face à ses dépenses immédiates. Le montant de ce soutien financier dépend du niveau de ressources de la victime et du nombre d'enfants qu'elle a à charge.

**À NOTER :** lorsque l'aide est versée sous la forme d'un prêt, l'auteur des violences peut être condamné à rembourser ce prêt à la place de la victime.

L'aide universelle d'urgence est versée en une seule fois, dans un délai de 3 à 5 jours ouvrés à compter de la demande. Son niveau, calculé à partir du montant forfaitaire du revenu de solidarité active dépend des ressources financières de la victime de violences conjugales et de la composition du foyer aidé.

#### Comment faire une demande d'aide universelle d'urgence ?

Elle est octroyée lorsque les violences sont attestées :

- I par un dépôt de plainte ;
- I par un signalement adressé au procureur de la République ;
- I ou par une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales.

Lors de sa sollicitation, la victime doit fournir un de ces 3 documents datant de moins de 12 mois. Elle peut faire sa demande directement auprès de sa caisse d'allocations familiales mais peut également être effectuée, si la victime le souhaite, au moment du dépôt de sa plainte ou du signalement adressé au procureur de la République ; un formulaire simplifié de demande est alors transmis à la caisse d'allocations familiales.



## Dossier Violences

### Violences faites aux femmes

À l'appel de l'Association des Maires des Landes, en séance du 15 septembre 2023, le conseil municipal a voté par délibération une **MOTION PORTANT SUR L'ADOPTION DE L'APPEL POUR UNE SOCIÉTÉ LANDAISE SANS VIOLENCE CONTRE LES FEMMES.**

*Forts de cet engagement de la commune, les deux agents administratifs sont mobilisés et se tiennent à l'écoute de toute personne ayant besoin d'aide, en toute confidentialité.*

### Dispositifs d'alerte et d'écoute

Si vous êtes victime ou témoin, vous n'êtes pas seul(e) ; des professionnel(le)s sont là pour vous aider

**Vous êtes victime, vous cherchez de l'aide ou une information sur vos droits et un accompagnement**

**Le 3919 « Violence Femmes Info »** constitue le numéro national de référence pour les femmes victimes de violences (conjugales, sexuelles, psychologiques, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement...). Il propose une écoute, informe et oriente vers des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge près de chez vous.

**Vous pouvez également envoyer un sms au 114 :** numéro d'urgence des services de Police par sms. Ce dispositif évite d'appeler le 17 si vous êtes en danger et dans l'impossibilité de parler.

**Le référent « violences » du Département des Landes** - Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles - CIDFF

Tél : 05 58 46 41 43 | info@cidfflandes.fr

Du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30

landes.cidff.info

**L'association d'aide aux victimes - Association Départementale d'Aide aux Victimes et de Médiation - ADAVEM**

Tél : 05 58 06 02 02

francevictimeslandes@adavemjp40.fr

Du lundi au vendredi, de 9h à 1h et de 1h à 17h

adavem40.fr

**La plateforme en ligne arretonslesviolences.gouv.fr** vous permet de signaler des violences, que vous en soyez victime ou témoin, et de bénéficier d'assistance et de conseils.

Elle est gratuite, anonyme, sécurisée et disponible 24h/24 et 7 jours sur 7. Elle assure un accueil et une orientation personnalisés.

arretonslesviolences.gouv.fr

**Victime ou témoin de violences sexistes et sexuelles, il existe un numéro anonyme et gratuit.**

**ARRÊTONS  
LES  
VIOLENCES  
3919**

Numéro national d'écoute et d'orientation pour mettre fin au cycle des violences.

ArretonsLesViolences.gouv.fr



**Vous êtes victime, vous êtes en danger grave et imminent**

En cas de danger pour vous, vos enfants ou vos proches, appelez le **17** ou le **112** pour parler à un poste de police ou de gendarmerie, ou rendez-vous dans le commissariat de police ou le poste de gendarmerie le plus proche de votre domicile.

Si vous éprouvez des difficultés à gérer vos émotions/la violence, vous n'êtes pas seul(e), des professionnel(le)s sont là pour vous aider

**Au niveau local**

Le Centre de Prise en Charge des Auteurs de Violences Conjugales (CPCA Sud-Ouest) vous propose une prise en charge psychologique individuelle et de groupe gratuite afin de vous accompagner dans votre situation.

Antenne des Landes (Dax et Mont-de-Marsan)

Tél : 05 58 06 02 02 / 06 07 91 07 85 | maylis.pereira@adavemjp40.fr

Du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Les missions : faire le point sur votre situation et vous orienter auprès des services spécialisés (emploi, logement, addictions, ...), vous proposer un espace d'accueil, d'échange et d'écoute auprès d'un psychologue spécialisé (soutien psychologique et groupes de parole tous les 15 jours).

**Au niveau national**

**Le numéro national « Ne frappez pas »**

Des intervenants spécialisés et des solutions d'hébergement temporaire.

Tél : 08 019 019 11 | Ligne ouverte 7 jours sur 7, de 9 h à 19 h

**Le groupe SOS Solidarités**

Tél : 01 58 30 55 55 | groupe-sos.org

## I Harcèlement scolaire

**Le harcèlement est défini comme étant une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique.** Il a pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne et de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

Trois dimensions importantes permettent de distinguer le harcèlement des autres formes de comportement violent :

- le rapport de force entre la victime et l'auteur ou les auteurs ;
- la fréquence des violences ;
- la nature des agressions.

Avec le développement des nouvelles technologies et des réseaux sociaux, il dépasse le cadre scolaire et affecte aussi les jeunes à travers le cyberharcèlement.

### **3018 : un numéro pour l'écoute des victimes et des familles**

Pour les élèves, parents, professionnels, un numéro vert et une application mobile pour tout renseignement ou signalement est en service : le 3018. Ce numéro gratuit, anonyme et confidentiel est disponible 7j/7, de 9h00 à 23h00.

Il a pour vocation de soutenir et d'accompagner toutes les jeunes victimes de harcèlement.

**Chacun des acteurs du harcèlement est exposé à de multiples conséquences à court, moyen ou long terme. Elles peuvent être graves et multiples :**

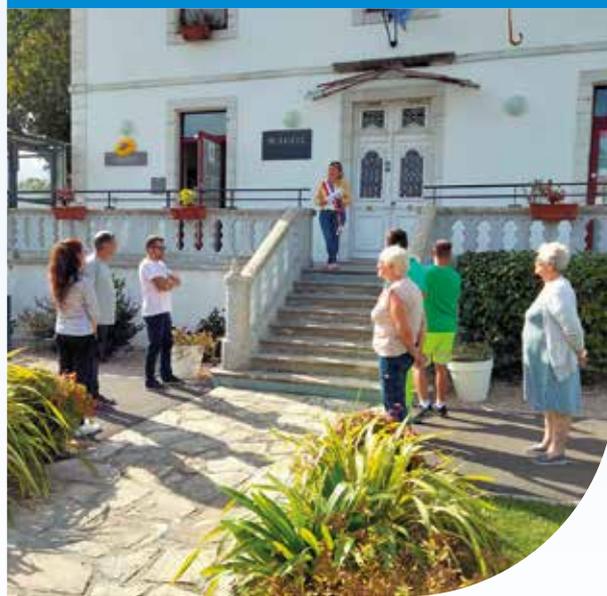
- décrochage scolaire voire déscolarisation (des études montrent que la peur des agressions expliquerait 25 % de l'absentéisme des collégiens et lycéens) ;
- désocialisation, anxiété, dépression ;
- somatisation (maux de tête, de ventre, maladies) ;
- conduites autodestructrices, voire suicidaires.



Outre les effets à court terme, le harcèlement peut avoir des conséquences importantes sur le développement psychologique et social de l'enfant et de l'adolescent : sentiment de honte, perte d'estime de soi, difficulté à aller vers les autres et développement de conduites d'évitement. S'ils ne sont pas pris en compte, ces effets peuvent se prolonger à l'âge adulte.

## I Violences sur les enseignants

Le 16 octobre, à l'appel du Maire via Panneapocket, une minute de silence s'est tenue devant la mairie en hommage à Dominique Bernard, professeur de français tué dans la cité scolaire Gambetta d'Arras par un individu radicalisé, trois ans jour pour jour après l'assassinat de Samuel Paty.



## Fleurissement

Les fleurs embellissent la vie. Elles apportent gaieté, vivacité, dynamisme et élégance à notre cadre de vie.

Les objectifs du fleurissement communal sont d'améliorer la qualité de vie en diversifiant les ambiances paysagères, d'améliorer l'accueil des visiteurs et du public en général, de restaurer, préserver et gérer la biodiversité.

Un fleurissement ne doit pas être considéré seulement d'un point de vue esthétique ; le choix des végétaux est également important. Il doit être en cohérence avec l'environnement de la commune, tenir compte des changements climatiques et des besoins en eau. Les derniers épisodes caniculaires nous obligent à réfléchir à d'autres manières de planter. Il existe une multitude de variétés de fleurs résistantes à la chaleur et peu gourmandes en eau. Il en est de même pour le désherbage ; des plantes couvre-sol permettent d'éviter l'utilisation de produits chimiques.

L'enjeu de réfléchir à la manière de continuer à embellir notre environnement tout en le préservant est devenu majeur.

Lors du passage de la commission fleurissement au mois de juillet dans certains endroits du village, le jury a pu se rendre compte du travail et de la passion qui vous animent à embellir votre cadre de vie. Les méthodes de culture changent ; on constate moins de plantations en pots réclamant trop d'arrosage au profit de la pleine terre. Il faut continuer sur cette voie.

Nous avons pu récompenser tous ces jardiniers amateurs le 20 octobre dernier autour d'une petite réception conviviale et joyeuse, très appréciée de tous. Ceci permet se retrouver et de pouvoir partager astuces et bonnes pratiques autour de cette passion commune, le jardinage.

### Les lauréats du Fleurissement 2023

- M & Mme BERGAY Francis**  
AMÉNAGEMENT PAYSAGER - 171, route de Dax
- M & Mme CHASSEUR Patrick**  
A. PAYSAGER - 150, impasse Tartas
- M & Mme LATAILLADE Hervé**  
A. PAYSAGER - 628, chemin du Quillet
- M & Mme PONTOISE Philippe**  
A. PAYSAGER - 1, impasse du Baradeau
- M & Mme DUCOURNAU Nicolas**  
COMMERCE - 91, rue Bergès
- M & Mme - DUBOUÉ Christian**  
ENTRÉE - 330, route des Lavoirs
- Messieurs DULUCQ Raymond et Jean-Marc**  
ENTRÉE - 420, chemin de Puyaire



- Mme LABORDE Francette**  
FERME - 320, chemin de Gestède
- Mme LABORDE Georgette**  
ENTRÉE - 386, chemin de Gestède
- M & Mme LABORDE Thierry**  
FERME - 91, rue de la Fontaine
- M & Mme LORDON Francis**  
FERME - 434, rue de Mongay
- M MARQUINE Marcel**  
FERME - 227, chemin de Charpan
- M & Mme LE GAIN Laurent**  
POTAGER - 314, route de Lahourcade
- M & Mme MALATRAS Xavier**  
POTAGER - 20, impasse du Ristiou
- Mme CORELLOU Stéphanie**  
VILLA - 2, allée du Mondarrain
- M & Mme DA FONTE José**  
VILLA - 698, route du Bayle
- M & Mme DARRIGADE Jacques**  
VILLA - 90, route de Lahourcade
- M & Mme FORTASSIER Etienne**  
VILLA - 311, route de Lahourcade
- M & Mme LAMARQUE et JOIE**  
VILLA - 232, rue de la Poste
- M & Mme LIGNAU et LAHITETE**  
VILLA - 141, impasse du Tourneur
- M & Mme POUYANNÉ Bernard**  
VILLA - 113, impasse Tartas



## Environnement

**Si notre environnement se veut fleuri, agréable, harmonieux, respectueux des pratiques écologiques, il se doit également d'être sécuritaire.**

C'est pourquoi, plusieurs fois dans l'année, les élus se réunissent pour inventorier les arbres, les haies, les ronciers qui représentent un danger potentiel pour les usagers de la voie publique, aussi bien en cas de chute de branches, d'obstruction au passage de certains véhicules ou de gêne à la visibilité.

Les propriétaires concernés sont alors sollicités par courrier pour élaguer à l'aplomb des limites de propriété ou pour dégager des panneaux ou des équipements publics, ce sous un certain délai préalablement fixé. Cette année, la majorité des personnes contactées a remédié au problème signalé et nous saluons ici leur civisme.

Cependant, tout récalcitrant fera l'objet d'un procès-verbal de constatation puis d'une mise en demeure d'effectuer les travaux d'élagage, comme le veut la procédure légale. **En cas de non-respect des délais fixés pour l'exécution des travaux, l'élagage sera commandité par la commune à une entreprise privée, et facturé au propriétaire par le biais du Trésor Public.**

**Il en sera fait de même en matière de débroussaillage.**

Depuis les incendies de 2022 qui ont dévasté entre autres la forêt des Landes et de Gascogne, le règlement interdépartemental (Gironde-Landes-Lot



et Garonne) de protection de la forêt contre les incendies a été révisé, signé et publié au Recueil des actes administratifs en juillet dernier sous la référence RiPFCI 231007-1 (consultable sur : [www.landes.gouv.fr](http://www.landes.gouv.fr)). Nous vous invitons à lire attentivement ci-dessous quelques extraits de la partie 2 de ce règlement qui nous concernent tous.

**« Article 8 : Obligations Légales de débroussaillage et maintien en état débroussaillé**

*le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires en application des articles L. 134-6, L. 134-10 à 12 du code forestier :*

**Autour des constructions, chantiers et installations de toute nature :** .sur une profondeur de 50m (pouvant être porté jusqu'à 100 mètres par arrêté municipal) ainsi qu'aux voies privées y donnant accès sur une profondeur de 10 mètres de part et d'autre de la voie. ....

**Sur les terrains en zone urbaine**

**Terrains, bâtis ou non bâtis, situés dans les zones urbaines délimitées par un plan local d'urbanisme communal ou intercommunal rendu public ou approuvé ...**

**Le long des infrastructures linéaires** conformément à l'article 10 du présent règlement : infrastructures routières et voies ferrées....

*En cas de violation constatée de l'obligation de débroussailler ou de maintien en état débroussaillé, le maire, ou le cas échéant, le représentant de l'État dans le département, met en demeure les propriétaires d'exécuter les travaux dans un délai qu'il fixe. Lorsqu'ils ne procèdent pas aux travaux prescrits par la mise en demeure à l'expiration du délai fixé, le maire saisit l'autorité administrative compétente de l'État, qui peut prononcer une amende dont le montant ne peut excéder 30 euros par mètre carré soumis à l'obligation de débroussaillage (article L. 135-2 du code forestier).*

*La commune peut en outre pourvoir d'office aux travaux prescrits, indépendamment des poursuites pénales qui peuvent être exercées. »*



## I Urbanisme

Toute construction de plus de 5 m<sup>2</sup>, compris les abris de jardin, carports de voitures, pergolas, piscines de plus de 10 m<sup>2</sup> de bassin (même hors sol), panneaux photovoltaïques, clôtures, portails, toute modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment telle que le changement de menuiserie, la création d'une ouverture, la pose d'une fenêtre de toit, une démolition ... doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme. Au-delà d'une surface de plancher de 150 m<sup>2</sup>, la consultation d'un architecte est obligatoire.

La surface de plancher correspond à la somme des surfaces de tous les niveaux construits, clos et couvert, dont la hauteur sous plafond est supérieure à 1,80 m, calculé à partir du nu intérieur (mesuré à partir des plinthes).

**La surface de plancher s'obtient après déduction des surfaces suivantes :** surfaces correspondant à l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et fenêtres donnant sur l'extérieur, vides et trémies (espaces sous les escaliers et ascenseurs), surfaces de plancher d'une hauteur sous plafond inférieure ou égale à 1,80 m, surfaces de plancher aménagées pour le stationnement des véhicules motorisés ou non (y compris les rampes d'accès et les aires de manœuvres), surfaces de plancher des combles non aménageables pour l'habitation ou pour des activités à caractère professionnel, artisanal, industriel ou commercial (par exemple, combles avec encombrement de la charpente important ou un plancher qui ne peut pas supporter des charges).

Toute demande peut se faire par papier à l'aide d'un Cerfa, mais depuis 2021, elle peut être dématérialisée sur une plateforme dédiée.

**Le plan de zonage, le règlement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et la plateforme de dépôt des demandes sont accessibles en ligne sur le site [www.orthevielle.fr](http://www.orthevielle.fr), onglet Vie pratique, rubrique Urbanisme.**

**En 2023, notre service urbanisme a traité 100 demandes dont 70 dématérialisées.**

Selon le code de l'urbanisme, les autorisations délivrées doivent être affichées sur le terrain, visibles depuis la voie publique, pendant 2 mois (délai de recours des tiers). Légalement, l'affichage devrait être constaté par huissier le 1<sup>er</sup> jour de l'affichage, puis 2 mois après. Cette formalité donne lieu à une attestation demandée systématiquement par les notaires en cas de revente du bien concerné.

Les arrêtés d'autorisations délivrés et les dépôts de dossier non encore traités sont également affichés en mairie pendant la durée légale de 2 mois. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2023, l'affichage est numérique, consultable sur le site Internet de la commune, toujours dans la rubrique Urbanisme.

**À NOTER :** Dès accord, tous les dossiers de demande d'urbanisme sont consultables par des tiers.

## I Brèves

### I PLUi

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal fait l'objet de la modification simplifiée n° 2.



Elle vise à apporter des adaptations et évolutions mineures au PLUi. Le projet de modification et l'exposé de ses motifs ont été mis à la disposition du public du 11 décembre 2023 au 19 janvier 2024. Le public a pu consigner ses observations sur un registre prévu à cet effet.

### I Réseaux

Le programme d'enfouissement de l'éclairage public s'est poursuivi rue de Mongay, incluant le remplacement des anciennes rampes d'éclairage fixées sur des poteaux béton par des candélabres modernes à Led et l'enfouissement du réseau de fibre optique. Cette action se poursuivra par la route du Bayle.

L'opérateur Free est venu greffer son réseau de fibre optique route du Tuc, route de Bélus ainsi que sur la RD 817.

Des travaux d'extension du réseau de gaz entre Peyrehorade et Oeyreluy passent par notre commune. Le maillage a débuté en novembre. Il passera par la route du Tuc, l'impasse du Tourneur, le chemin de Monein et la route de Dax en partie d'agglomération.

### I EMMA vous informe par SMS

Le Syndicat EMMA, gestionnaire eau et assainissement sur notre commune va mettre en place un système d'information gratuit par SMS. Pour être averti en cas de coupure d'eau ou pour d'autres informations importantes, mettez à jour vos coordonnées sur votre espace abonné sur le site internet [www.emma40.fr](http://www.emma40.fr) / Mon espace personnel ou par téléphone au 05 58 77 02 40.

### I Plan Vigipirate Urgence Attentat

Suite à l'attaque à caractère terroriste qui s'est produite à Arras le 13 octobre 2023, la Première ministre a décidé d'élever la posture du plan Vigipirate sur l'ensemble du territoire national au niveau « Urgence attentat ».



Les maires ont été sensibilisés à la sécurité lors d'une visioconférence organisée par Madame la Préfète des Landes. Chaque manifestation accueillant du public doit être signalée en préfecture et fait l'objet d'un questionnaire particulier.

## I Brèves

### I Elections Européennes 2024

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire.

Le 9 juin prochain, nous serons appelés aux urnes pour élire 81 députés français qui siègeront pour 5 ans parmi les 720 élus des 27 pays de l'Union Européenne.

Récemment arrivé à Orthevielle ? Pour participer à cette élection, vous avez jusqu'au 1er mai pour vous inscrire en ligne sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr) ou jusqu'au 3 mai pour le faire à la mairie, en présentant une pièce d'identité en cours de validité, un justificatif de domicile de - de 3 mois, et en complétant un formulaire Cerfa disponible sur place.

### I SITCOM

**Un nouveau conteneur de textiles a été mis en place au point tri du Tourneur, chemin de Monein. Les textiles doivent y être déposés dans des sacs fermés.**

Une opération de distribution gratuite de composteurs a été organisée à la déchetterie d'Orthevielle. Sur les 187 composteurs distribués lors de cette campagne, 40 ont été acquis par des habitants de notre commune, ce qui mène à 47 nouveaux foyers profitant de cette mise à disposition depuis le début de l'année 2023.



Au total, depuis 2004, date de première distribution gratuite des composteurs, 259 familles orthevielloises en sont équipées.

### I Nouvelle application ma sécurité

Très simple d'utilisation, **Ma Sécurité** est une nouvelle application destinée aux utilisateurs habitant ou séjournant en France. Elle sert à contacter les services de police ou de gendarmerie, réaliser des démarches administratives, obtenir des conseils ...

MA SÉCURITÉ est également accessible sur internet à l'adresse [www.masecurite.interieur.gouv.fr](http://www.masecurite.interieur.gouv.fr)



### I La nouvelle identité de l'Office de Tourisme

Implantée dans les années 1960 par des agriculteurs précurseurs sur nos terres, la culture du kiwi importé de Nouvelle-Zélande s'étend désormais sur 1 200 hectares, le long des Gaves et de l'Adour, dans les Landes (60 % de la surface), les Pyrénées-Atlantiques (35 %), le Gers et les Hautes-Pyrénées (5 %).

C'est sur cette caractéristique forte que l'Office du Tourisme du Pays d'Orthe et Arrigans a souhaité créer sa nouvelle identité pour distinguer la singularité de notre territoire et marquer son attractivité touristique.

### I Ateliers numériques gratuits

Trois jeudis de décembre ont réuni une demi-douzaine de participants autour des ateliers numériques proposés par Julie, animatrice numérique France services. Créer ses propres cartes de vœux, mettre à jour son ordinateur, gérer ses données personnelles étaient les thèmes abordés lors de ces sessions. De nouveaux ateliers devraient être proposés en fin 2024, toujours gratuits, et sans engagement préalable. D'ici là, l'animatrice peut venir vous aider individuellement en mairie.

Prise de rendez-vous par téléphone au 07 65 15 39 38 ou 05 58 73 60 03, ou par mail : [conseiller-numerique@orthe-arrigans.fr](mailto:conseiller-numerique@orthe-arrigans.fr)



## Patrimoine Communal

### L'église Saint-Pierre

Peut-être débutée au XVI<sup>ème</sup> siècle, notre église aurait été construite sur l'emplacement d'un ancien camp romain. Difficile à dater précisément, cet édifice gothique construit sur un éperon rocheux a beaucoup évolué dans le temps.



Il est aujourd'hui composé d'une nef et deux bas-côtés, une abside <sup>(1)</sup> à trois pans et une tour-porche rectangulaire couverte en bâtière <sup>(2)</sup>. Le clocher, ajouté postérieurement, aurait servi d'école jusqu'en 1888.

Élément central remarquable, le maître-autel en marbre blanc et rouge a été l'une des dernières œuvres exécutées dans les Landes autour de 1785 par les frères Mazzetti, sculpteurs d'origine suisse italienne qui possédaient un atelier en Avignon. On retrouve certaines de leurs réalisations à l'Abbaye Saint-Jean de Sorde, en l'église Saint-Martin de Pouillon, en celle de Sainte Quitterie d'Aire sur l'Adour ou de La Madeleine à Mont de Marsan. Les deux colonnes corinthiennes en stuc qui encadrent l'autel et supportent un entablement, ont été installées en 1882. Au-dessus, un retable <sup>(3)</sup> réalisé vers 1826, accompagne le maître-autel. Il



est composé d'une toile répertoriée représentant Saint-Pierre tenant dans sa main gauche les deux clés croisées « du royaume des cieux », et d'un décor de stuc à colonnes et pilastres monumentaux d'ordre corinthien.

L'architrave, partie inférieure de l'entablement qui porte directement sur le chapiteau de colonnes, est ornée de guirlandes de fruits et de fleurs mélangés, parmi trois grands rubans noués. Les vitraux de l'atelier bordelais Dagrاند ont pris place au cours de la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Dès l'entrée, un escalier permet de monter à la galerie. La fenêtre de droite offre un joli panorama sur la vaste plaine fertile des Gaves Réunis.

Tout autour était établi un ancien cimetière. Reste visible aujourd'hui la stèle funéraire de Clément de SIEST, Maire d'Orthevielle de 1832 à 1836. C'est aussi le lieu où est édifié le monument aux morts.

<sup>(1)</sup> Abside : Extrémité en demi-cercle d'une église, derrière le chœur (chevet)

<sup>(2)</sup> Bâtière : toit à deux versants opposés, les deux autres côtés du bâtiment formant pignons

<sup>(3)</sup> Retable : panneau ou ensemble de panneaux en marbre, pierre, stuc ou bois, généralement peint ou orné de motifs décoratifs, placé verticalement derrière l'autel dans les églises chrétiennes

La commune, propriétaire de l'édifice se charge de l'entretien technique du bâti et de ses abords tandis que les bénévoles du Relais Paroissial assurent l'entretien intérieur et la création des bouquets de fleurs fraîches qui ornent chaque semaine le Cœur.



## I Vie pratique



### I Le Relais Paroissial lance un appel à bénévoles

Le vendredi ou le samedi matin de 9h30 à 11h, 2 volontaires se relaient chaque semaine pour entretenir et fleurir l'intérieur de l'église.

C'est ainsi qu'à tour de rôle, Marie-Hélène et Hélène, Marie-José L. et Jacqueline, Marie-Claude et Marie-José D., Antoinette et Solange, Laurette et Jocelyne, sans que vous le sachiez peut-être, œuvrent dans l'ombre pour proposer à tous, paroissiens et visiteurs profanes, un lieu propre et accueillant. Ce roulement se fait sur 5 semaines, les binômes se relayant selon un planning établi chaque début d'année.

Afin de soulager les bénévoles en place et parer aux éventuels désistements, les membres du Relais Paroissial lance un appel aux bonnes volontés qui souhaiteraient les soutenir.

Les bénévoles accueilleront avec joie les Ortheviellois(es) souhaitant rejoindre leur équipe et les aider.

**Contact téléphonique :**  
M.-Hélène DOMENGÉ  
05 58 73 13 90

### I Une voiture électrique pour 100 euros/mois

Afin d'accélérer la transition écologique des véhicules, le gouvernement met en place une offre de location longue durée de voitures électriques à 100 euros par mois (frais d'entretien non compris) pour permettre aux ménages les plus modestes de passer à l'électrique, dans la limite des stocks disponibles.

De l'anglais « To lease » qui signifie louer, le « leasing » permet de bénéficier d'un véhicule sans avoir à faire l'acquisition, en payant des loyers mensuels. Au terme du contrat, le véhicule peut être restitué ou acheté à sa valeur résiduelle. La durée du contrat de location doit être d'au moins 3 ans. Les loyers sont en général de 100 € ou moins, mais peuvent aller jusqu'à 150€ pour les modèles familiaux.

**Pour bénéficier du nouveau dispositif en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024, il faut réunir plusieurs conditions :**

- Être majeur et justifier d'un domicile en France ;
  - Avoir un revenu fiscal de référence par part inférieur à 15 400 € ;
  - Habiter à plus de 15 kilomètres de son lieu de travail et utiliser sa voiture personnelle pour s'y rendre. Un salarié devra fournir une attestation de son employeur justifiant de la distance. Un indépendant fournira une attestation sur l'honneur ainsi qu'une preuve de l'affiliation à un régime de sécurité sociale pour l'année en cours ;
  - Effectuer plus de 8 000 kilomètres par an en voiture dans le cadre de son activité professionnelle.
- Un test d'éligibilité et tous les renseignements pour profiter de ce dispositif sont en ligne à l'adresse : [www.ecologie.gouv.fr/mon-leasing-electrique](http://www.ecologie.gouv.fr/mon-leasing-electrique)

### I Une télé-procédure pour prendre rendez-vous en préfecture

Il est désormais possible de prendre rendez-vous en préfecture par voie dématérialisée via une télé-procédure, ouverte à tous les usagers et accessible en ligne sur le site la Préfecture des Landes <https://www.rdv.land.es.gouv.fr/>



### I Bloctel & Signal Conso

**Un service gratuit permettant d'inscrire son numéro, celui de son conjoint ou de ses enfants, pour s'opposer au démarchage téléphonique sur ces numéros.**

Tout professionnel a l'interdiction de démarcher un consommateur inscrit sur la liste Bloctel, à l'exception des cas énumérés par le Code de la consommation :

- des professionnels en vue de fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines ;
- des instituts de sondage ;
- par des associations à but non lucratif dès lors qu'elles ne font pas de prospection commerciale ;
- l'entreprise avec laquelle vous avez une relation contractuelle en cours d'exécution.

Si vous êtes appelé par un professionnel pour vous proposer un produit ou un service commercial dans le cadre de la rénovation énergétique ou pour vous proposer une formation dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF), et que vous êtes titulaire d'un CPF, vous devez le signaler sur [signal.conso.gouv.fr](http://signal.conso.gouv.fr)

En cas de réception de SMS frauduleux et/ou de spam vocal, vous pouvez le transférer au 33 700.



## I Dossier Permis de conduire

**Si vous possédez un permis de conduire au format « carte de crédit » délivré depuis 2013, vous aurez sûrement remarqué qu'y figure une date de validité de 15 ans.**

Les premiers renouvellements n'interviendront qu'en 2028. Ils consisteront en une simple démarche administrative ; il n'y aura ni examen de conduite, ni contrôle médical à passer. Ce renouvellement permettra d'actualiser votre adresse et votre photo d'identité. La validité du titre de conduite ne doit pas être confondue avec la validité des catégories de permis. Même si un titre spécifique est valable seulement 5 ou 15 ans, le permis B permettant de conduire une voiture reste valable à vie (sauf restriction individuelle, par exemple pour raisons de santé).

Les dates d'obtention et de fin de validité des catégories de permis figurent au verso du permis, colonnes 10 et 11.

**Le permis de conduire rose cartonné reste valable jusqu'au 19 janvier 2033.**

Vous pouvez demander son remplacement uniquement en cas de détérioration, perte ou vol.

**Le permis de conduire est constitué d'un capital de 12 points.** En cas d'infraction au Code de la route ou en cas de responsabilité dans un accident corporel, un retrait de point(s) est effectué.

La plateforme « Mes points permis » permet de consulter gratuitement le nombre de points que vous avez sur votre permis de conduire. Il remplace le téléservice « Télépoints », à la suite d'un arrêté publié au Journal officiel le 22 novembre 2023.

En cas d'infraction (acte interdit par la loi et passible de sanctions pénales), vous recevrez un courrier indiquant le nombre de points perdus et votre solde si vous avez perdu une partie de vos points, si vous avez récupéré des points, ou si vous avez perdu tous vos points.

**Quelques exemples de retraits de points (liste non exhaustive) :**

### Infraction à 1 point

- Dépassement de moins de 20 Km/h de la vitesse maximale autorisée

- Chevauchement d'une ligne continue

Infractions à 2 points

- Dépassement compris entre 20 et 29 Km/h de la vitesse maximale autorisée,

- Accélération de l'allure par un conducteur sur le point d'être dépassé ...

### Infractions à 3 points

- Dépassement compris entre 30 et 39 Km/h de la vitesse maximale autorisée,

- Téléphone tenu en main, port d'écouteurs, oreillettes ou casques audio en conduisant,

- Non-respect des distances de sécurité entre véhicules,

- Franchissement d'une ligne continue,

- Changement important de direction sans que le conducteur ait averti les autres usagers de son intention,

- Arrêt, stationnement ou dépassement dangereux,

- Non-port de la ceinture de sécurité par le conducteur,

- Non-port du casque ou port d'un casque non homologué par le conducteur d'un deux-roues immatriculé ...

### Infractions à 4 points

- Dépassement compris entre 40 Km/h et 49 Km/h de la vitesse maximale autorisée,

- Non-respect des règles de priorité aux autres véhicules,

- Non-respect de l'arrêt imposé par le panneau stop, au feu rouge fixe ou clignotant,

- Circulation en sens interdit ...

### Infractions à 6 points

- Conduite ou accompagnement d'un élève conducteur avec un taux d'alcoolémie égal ou supérieur à 0,25 mg et inférieur à 0,40mg d'alcool par litre d'air expiré,

- Dépassement de 50 Km/h ou plus de la vitesse maximale autorisée,

- Non-respect du céder le passage aux piétons dans une zone de rencontre ou dans une aire piétonne ...

**À NOTER :** À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (décret n° 2023-1150 du 6 décembre 2023), un excès de vitesse inférieur à 5 km/h au-dessus de la vitesse maximale autorisée n'est plus sanctionné par une réduction d'un point de permis de conduire.

### I L'apprentissage des jeunes

Il était précédemment possible d'obtenir son permis de conduire à 17 ans par l'apprentissage en « conduite accompagnée » mais il fallait attendre 18 ans pour pouvoir conduire en toute autonomie. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les jeunes ayant 17 ans révolus pourront conduire dès l'obtention du permis B.

Le code peut être passé à partir de 15 ans pour les personnes inscrites en conduite accompagnée, et dès 16 ans pour les autres.

### I Aides financières au permis de conduire

**Le permis citoyen, une aide départementale au permis de conduire pour les jeunes landais engagés**

Elle s'adresse à tous les jeunes de 15 à 30 ans qui résident dans les Landes et concerne le passage d'un 1<sup>er</sup> permis de conduire (permis B, permis moto, Apprentissage Accompagné de la Conduite, Conduite Supervisée). Son attribution est conditionnée par un engagement citoyen :

- un service civique.

Renseignements sur [service-civique.gouv.fr](http://service-civique.gouv.fr),

- un service volontaire européen d'au moins 6 mois,

■ un mandat de conseiller municipal/communautaire des jeunes et des enfants,

■ un mandat au sein d'une Association Temporaire d'Enfant Citoyen (ATEC).

Renseignements auprès des Francas des Landes au 05 58 46 33 54 ou sur [francas40.fr](http://francas40.fr),

■ un mandat au sein d'une Junior association. Renseignements auprès de la Ligue de l'enseignement des Landes au 05 58 06 31 32 ou sur [laligue40.fr](http://laligue40.fr),

■ un autre parcours labellisé de type jeune sapeur-pompier volontaire, jeune arbitre, jeune officiel, jeune éducateur bénévole ou bénévole permanent à la Protection Civile.

■ un engagement impliquant 40 heures de bénévolat (au minimum) durant au moins 2 mois dans une association. Ce bénévolat ne pourra débiter qu'après accord du Département des Landes. La demande d'aide doit être faite par internet sur [messerviceslandes.fr](http://messerviceslandes.fr)

Renseignements : Direction de l'éducation, de la jeunesse et des sports - Tél. : 05 58 05 40 40  
[engagement-permis@landes.fr](mailto:engagement-permis@landes.fr)

**A Orthevielle, depuis la mise en place de cette aide, 5 jeunes ont déjà bénéficié de cette aide moyennant 40 heures de bénévolat au sein de notre médiathèque et d'associations communales**

## ■ Le permis à 1€ pour les 15-25 ans

Prêt dont les intérêts sont payés par l'État.

**Pour en bénéficier il faut :**

- Être âgé de 15 à 25 ans révolus,
- S'inscrire dans une école de conduite partenaire,
- Préparer le permis de conduire de catégorie B, A1 ou A2.

Le montant du prêt peut s'échelonner de 600 € à 1 200 €, pour une première inscription à une formation au permis de conduire. Son remboursement se fait par mensualités de 30 € maximum. Pour en bénéficier, il faut s'inscrire au sein d'une école partenaire de ce dispositif qui possède le label d'État « qualité des formations au sein des écoles de conduite ». L'école examine la candidature et après avoir déterminé le nombre d'heures nécessaire, un devis est établi et un contrat de formation est signé. Il faut ensuite demander un prêt auprès d'un établissement financier partenaire. Prêt accordé, et après le délai de rétractation de 14 jours, le montant du prêt est versé en une, deux ou trois fois directement à l'école de conduite ou à l'association agréée. Ce prêt est cumulable avec les autres aides publiques de financement du permis de conduire.

## ■ Une aide 500 euros pour les apprentis

**Les conditions :**

- Avoir 18 ans ou plus,
- Être en cours de contrat d'apprentissage,
- Préparer le permis B.

La demande doit être formulée au centre de formation d'apprentis (CFA) au moyen d'un formulaire type et de justificatifs. L'aide est attribuée une seule fois et est cumulable avec toutes les autres aides éventuellement perçues par l'apprenti, y compris les prestations sociales.

## ■ Les aides pour les personnes en situation de handicap

**La prestation de compensation du handicap (PCH) versée par le Département pour permettre aux personnes en situation de handicap de rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie peut être utilisée en partie pour financer des leçons de conduite.**

De même, si l'insertion professionnelle nécessite l'utilisation d'un véhicule, une personne en situation de handicap peut solliciter une aide financière (jusqu'à 1000 €) auprès de l'Agefiph ou du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Pour connaître en détail les conditions d'éligibilité à ces aides, il est conseillé de se renseigner directement auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) à Mont de Marsan, 836 avenue Eloi Ducom / 05 58 51 53 73

## ■ L'utilisation du compte personnel de formation (CPF)

Quelle que soit sa situation, on peut utiliser son compte personnel de formation (CPF) pour financer un permis de conduire (code et conduite) des catégories B, C1, C, D1, D, C1E, CE, D1E, DE. Cette aide ne peut pas être attribuée pour repasser un permis suspendu.

**Les conditions :**

- L'obtention du permis doit contribuer à la réalisation ou à la sécurisation de son projet professionnel,
- Ne pas être soumis à une interdiction de demande de permis (cette information est vérifiée par une attestation sur l'honneur),
- La préparation au permis doit être assurée par un établissement agréé et déclaré en tant qu'organisme de formation.

## ■ L'aide pour les demandeurs d'emploi

Elle doit permettre au demandeur d'emploi de lever le frein à la reprise d'un travail que représente le fait de ne pas être titulaire du permis de conduire. Elle peut aller jusqu'à 1200€. Elle est à demander auprès du Pôle emploi en remplissant un formulaire uniquement disponible en agence (référence 303) préalablement à l'inscription en auto-école.



## I ACCA Association Communale de Chasse Agréée

En cette saison triennale 2020-2023, nous étions quarante-six chasseurs membres de droit.

Deux nouveaux chasseurs de première année et deux chasseurs membres à l'année (anciennement appelés facultatifs) ont rejoint notre effectif.

Toujours les mêmes prélèvements de chevreuils en cette fin de plan. Nous allons repartir sur un nouveau plan triennal saisons 23-24, 24-25 et 26-27 un total de quatre-vingt-dix chevreuils à prélever.

Nos piégeurs, Alain, Christian, Gilbert et Grégory ont capturé cette année 43 ragondins, 4 rats musqués, 2 visons d'Amérique, 3 renards, 9 blaireaux, et 36 corbeaux. Bravo à eux.

### I Fête de la chasse

Elle s'est déroulée le 12 Février 2023 avec une bonne affluence et de l'ambiance. Le bureau remercie pour leur aide tous les bénévoles, cuistots et serveurs ; merci les jeunes ! **En 2024, la fête de la chasse aura lieu le dimanche 18 Février.**

### I Assemblée générale

Elle a réuni le 02 juin à 19 heures une trentaine de personnes, propriétaires terriens, membres de droits et annuels. Le bilan financier a un solde positif pour la saison. Il n'y a pas d'augmentation du prix de la carte chasse 23-24. Il n'y a pas eu de vote de renouvellement du conseil d'administration. En cette année 2024, nous allons élire un nouveau bureau pour trois ans.

Si vous êtes motivé(e), faites-en part au président Michel LASSABE 05 58 73 08 37

Les date des matinées ou après-midi de battue au chevreuil sont désormais affichées en mairie et annoncées sur l'application Panneapocket. Par souci de sécurité et de prévention, des panneaux sont placés sur les voies de circulation à proximité de la zone de chasse.

### I Marché des Producteurs de Pays

Suite à la proposition de Monsieur le Maire, nous avons tenu une buvette et un stand de frites sur le marché des producteurs le 20 juillet dernier.

Un bénéfice a été réalisé. Merci à la municipalité.



### I Merci à nos traqueurs

Endurants, déterminés, courageux, autant d'adjectifs qui qualifient les piqueurs. Ces hommes de l'ombre, une demi-journée durant, appuient leurs chiens et font en sorte que le gibier franchisse la ligne de tir dans de bonnes conditions. Les traqueurs maîtrisent toute la science de la chasse collective.

C'est pourquoi nous leur devons toute notre considération. Le postulat est simple : sans eux et sans leurs chiens qui battent inlassablement le bois, pas de chasse collective possible. Et après la battue, ce n'est pas terminé pour eux ; ils doivent récupérer leurs auxiliaires égarés.

Leur passion n'est plus à démontrer. **BRAVO...**

## I Anciens Combattants

**Notre bureau est toujours reconduit.**

Nos actions consistent inlassablement à animer chaque commémoration des 8 mai, 11 novembre et 5 décembre pour raviver le souvenir de tous ces hommes et femmes « morts pour la France » et pour rassembler à ces occasions toutes les générations autour de notre devise Liberté, Egalité et Fraternité.

Nous avons cette année organisé un déjeuner à la salle polyvalente le 8 mai après la cérémonie de commémoration au monument aux morts et le vin d'honneur offert à l'assistance comme à chaque fois par la municipalité. Nous n'avons pas souhaité renouveler ces repas les 11 novembre et 5 décembre, attristés par le décès de 3 de nos membres, Michel LABORDE, Pierre Henri SOULU, anciens combattants d'Afrique du Nord et le Général Raoul FORCIN, vétéran d'Indochine et d'Algérie, Grand-officier de la Légion d'honneur, six fois cité en Algérie dont deux à l'ordre de l'armée, ancien chef de corps du 4<sup>ème</sup> Régiment de la Légion Etrangère de Castelnaudary.



## I AOR Amicale Orthevielloise des Retraités

En 2023, notre association a contribué à servir la communauté des retraités d'Orthevielle avec dévouement et engagement.

### Composition du bureau à ce jour :

- Présidente : Catherine BESSET
- Vice-président : Jean CAZENAVE
- Trésorier : André SUSBIELLE
- Secrétaire : Solange LATAILLADE
- Membres : Augustine MONTOLIEU, Bernard PHILOT, Guy POIRET

Nous remercions chaleureusement tous nos membres, et surtout les bénévoles de l'association pour leur soutien et leur participation active, ainsi que la municipalité pour son aide et la mise à disposition de locaux et de matériel nous permettant d'organiser toutes nos activités et événements toujours plus nombreux.

### Evènements et Activités

L'AOR a organisé de nombreux événements sociaux et culturels, tels que sortie en concert au Zénith de Pau, visite au Pays Basque espagnol, des repas, des après-midi jeux, un pique-nique au Bec du Gave avec une initiation au jeu de quillet.

Une information nutrition en 3 séances prodiguée par l'association Siel bleu a également eu lieu. Nous avons renouvelé avec succès un séjour de 4 jours, cette année en Aveyron pour 34 participants.

Nos séances d'exercices hebdomadaires ont encouragé la forme physique et le bien-être de nos membres avec de la gymnastique chaque mardi, de la marche les mardis et jeudis et la pétanque les mardis et vendredis

Nous avons en cette fin d'année créé "la boîte à coudre," le lundi après midi.

### Animations

L'Aor a contribué à animer Orthevielle en organisant 4 bals, 1 vide grenier et puces des couturières et 1 concours de belote. Ces animations nous permettent de collecter des fonds servant à offrir à nos membres un éventail encore plus large d'opportunités de loisirs.

### Projets futurs

Nous avons de passionnants projets pour 2024, étendre nos services et rechercher de nouvelles façons d'enrichir la vie de nos membres :

- Un club de lecture en lien avec la médiathèque ;
- L'atelier couture mis à la disposition de tous pour favoriser l'apprentissage et partager les passions créatives ;
- Des sorties randonnées et vélo ;
- Des soirées informatives sur des thèmes variés ;
- Un programme de bien-être adapté aux retraités par des cours de gymnastique douce dispensé par des animatrices bénévoles formées par le SAPAL (Service

d'animation, de prévention et d'accompagnement des Landes crée par le Conseil Départemental) ;

Un projet sur 100 ans d'histoire dans la mémoire des Ortheviellois.

Pour nous contacter par mail :

[retraites.orthevielle@gmail.com](mailto:retraites.orthevielle@gmail.com)





## I APE

### Association des Parents d'Élèves

L'association des Parents d'élèves du RPI (regroupement pédagogique intercommunal Orthevielle/Port-de-Lanne) regroupe les parents des enfants scolarisés qui souhaitent participer ou aider à mettre en place des projets pour nos enfants.

En accord avec les mairies des deux communes et le corps enseignant, nous animons différents événements qui permettent de récolter des fonds pour financer des activités pédagogiques.

Pour Noël, l'APE finance un spectacle, le repas, le goûter ainsi que les cadeaux de Noël pour que les enfants aient une fin d'année avec des étoiles plein les yeux.

La cantine est gérée par notre bureau, ce qui permet aux enfants d'avoir un repas équilibré cuisiné sur place pour seulement 2€ le repas. La facturation, l'encaissement et les courses faits par les bénévoles et les membres du bureau nous permettent d'avoir ce prix peu élevé.

En 2023, les enfants ont pu faire plusieurs sorties, que ce soit au cinéma, au théâtre, à la piscine, au musée de Brassempouy -entre autres-. Nous avons aussi proposé un repas et un vide-greniers, organisé un carnaval, une retransmission d'un match de rugby de la coupe du monde. C'est grâce à vous parents que tout cela a été possible et nous vous remercions pour cette belle mobilisation. Cette année encore nous avons de nombreux projets pour pouvoir continuer d'offrir à nos enfants de belles sorties et de beaux moments de vie.

Le bureau a connu quelques modifications. Dans l'ordre de la photo : Marie ROBERT (vice- trésorière), Nicolas CANDAU (trésorier), Audrey LAMOTHE (présidente), Gwenaëlle LASARTE (vice- présidente), Laurie GHERSI (secrétaire), Olivier VALLÉE (vice-secrétaire)

Nous adressons un grand merci à Monsieur le Maire, à l'ensemble de son équipe et à l'équipe enseignante. Mais surtout un grand Merci à vous habitants de notre si beau village d'être toujours présents lors de nos manifestations.

**Pour nous contacter par mail :**

[ape.rpiorthevielleportdelanne@gmail.com](mailto:ape.rpiorthevielleportdelanne@gmail.com)

## Vie Associative

## I ASO

### Association Sportive Orthevielloise Section Pelote

#### Composition du bureau

- **Présidente** : Béatrice LAUILHÉ
- **Vice-Président** : Vincent LAGNET
- **Secrétaire** : François BENESE
- **Secrétaire adjoint** : Thibault LAUILHÉ
- **Trésorière** : Marina MOUCHET
- **Trésorière adjointe** : Carole CAZENAVE
- **Membres actifs** : Jean-Luc FORTASSIER, Sylvain GOMES, Jean-Luc HITON, Sandrine LABORDE, Hervé LATAILLADE, Jérôme URBAIN.

#### I Ecole de Pelote

Durant la dernière saison, les enfants de l'association ont pu participer aux rassemblements et compétitions proposés par le Comité des Landes en mur à gauche et trinquet, avec comme objectif premier de faire découvrir aux joueurs le plus de disciplines possibles.

Après plusieurs mois de réflexion et d'échange avec nos voisins de l'école de pelote de Port de Lanne autour d'un projet de commun, nous avons décidé en 2022 de collaborer pour l'organisation et l'encadrement des entrainements des enfants de l'école de pelote. Cette première année s'étant très bien déroulée, nous poursuivons notre collaboration et nous unissons pour accueillir 2 éducateurs.

L'encadrement assuré par ces 2 éducateurs sportifs de pelote a lieu le mardi et le jeudi soir au mur à gauche de Port de Lanne. Plusieurs créneaux horaires sont organisés. N'hésitez pas à vous renseigner auprès d'un des membres du bureau ou par mail si votre enfant veut découvrir cette discipline.

À nouveau cette année, le club a eu à cœur d'organiser une sortie annuelle avec l'ensemble des enfants. Elle a eu lieu le 10 juin à Hossegor dès le matin pour faire de l'escalade en salle. Les enfants ont pu découvrir de nouvelles sensations physiques. Energie bien dépensée, nous sommes tous allés récupérer des forces à Seignosse autour d'un pique-nique offert, pour ensuite se défouler au lac d'Hossegor. De retour au bourg d'Orthevielle en fin d'après-midi, nous nous sommes ensuite retrouvés pour déguster les fameuses « grillades du bloc ». Merci aux parents qui nous ont accompagnés lors de cette journée.

L'ASO section pelote tient également à remercier Monsieur Le Maire et l'ensemble de la municipalité pour la subvention accordée au club afin de financer le projet de structuration de l'école de pelote du village.



## I Vie du club

Cette année encore, nous avons signé **la convention avec l'association « Les Colosses aux pieds d'Argile »** qui a pour mission la prévention et la sensibilisation aux risques pédophiles en milieu sportif. Elle a aussi pour objectif l'accompagnement et l'aide aux victimes.

Nous avons eu le plaisir d'organiser **le tournoi inter-communal** qui s'est déroulé entre mai et septembre. Attendu par tous les pelotaris, le nombre de 75 équipes reflète bien l'envie de fouler la « kantxa ».

La spécialité « Balle Bleue » (éducative) a été un succès. Même les moins initiés y ont pris du plaisir. La journée du 2 septembre a clôturé ce tournoi, s'achevant autour d'une excellente paëlla, moment très convivial où on a pu retrouver des pelotaris des clubs voisins et quelques anciens venus partager leurs souvenirs.

Sur la façade de notre « bloc », nos bénévoles les plus bricoleurs ont installé un store banne, matériel fourni par la commune.



Le 22 Octobre, nous avons organisé notre **10<sup>ème</sup> Vide Poussette-bourse aux jouets**.

## I Pour nous rejoindre :

Pour pratiquer la pelote basque en compétition, une licence sportive est nécessaire avec obligation de fournir un certificat médical d'aptitude.

Ne pas hésiter à contacter le club pour obtenir une licence pour 2023/2024. Nous vous attendons nombreux et espérons accueillir de nouveaux licenciés et bénévoles au sein de l'ASO Pelote.

**Pour toute question ou renseignement, courriel du club : [orthevielle.aso-pelote@laposte.net](mailto:orthevielle.aso-pelote@laposte.net)**

## I Bilan sportif

### Catégorie SENIORS

#### I Paleta Gomme Plein Trinquet Masculin

- I 1/16<sup>ème</sup> finale = Hervé LATAILLADE et Mickaël LAFORCADE en 3<sup>ème</sup> série
- I 1/8<sup>ème</sup> finale en 2<sup>ème</sup> série = Jean-Luc HITON et Cédric LORDON
- I 1/2 finaliste en 2<sup>ème</sup> série = Franck THEYS et Thibault LAILHÉ

#### I Paleta Gomme Pleine Trinquet Féminin

- I 1/2 finaliste = Marina MOUCHET et Delphine DUPORTETS-HICAUBÉ

#### I Paleta Gomme Pleine Place Libre

- I 1/8<sup>ème</sup> finale en 2<sup>ème</sup> série = Hugo BARATCHAR et Thomas PEREZ
- I 1/2 finaliste en 2<sup>ème</sup> série = Jean-Luc HITON et Mickaël LAFORCADE
- I Champion des Landes en 1<sup>ère</sup> série = David PEREZ et Thibault LAUILHÉ



### I Grosse Pala – Place Libre

- I 1/4 finaliste = Cédric LORDON et Yoann DARREMONT

### Championnat de France PLACE LIBRE

#### I Grosse Pala Nationale B

- I 1/2 finaliste Cédric LORDON et Yoann DARREMONT

#### I Paleta Gomme Pleine Nationale A

- I 1/4 finaliste David PEREZ et Cédric LORDON

### Catégorie JEUNES

#### I Mur à Gauche PGC individuel féminin COUPE M14

- I Eloïse LAJUS 1/8<sup>ème</sup> finale

#### I Mur à Gauche PGC individuel masculin M12

- I 1/4 finaliste = Martin LIGNAU
- I 1/4 finaliste = Mathis LE GAIN

#### I Trinquet PGC féminine COUPE M14

- I Lina CANDAU & Eloïse LAJUS en 1/4 de finale

### Place Libre

#### I M12 – Poussins

- I 1/8<sup>ème</sup> finale Thomas LATAILLADE et Martin LIGNAU

#### I M16 – Minimes

- I Mathis LIGNAU et Lucas HITON 1/4 finaliste

#### I M14 – Benjamins

- I Lina CANDAU et Eloïse LAJUS 1/4 finaliste





## Chorale Canta Plasé

Le 23 mai 23, a eu lieu une **sortie à Artouste**.

Après le petit café matinal sur une aire routière, la montée en télécabine, un déjeuner au restaurant très sympathique (salade gourmande, blanquette d'agneau à l'ancienne et tarte aux myrtilles), tous les participants sont montés dans le petit train pour se promener. Certains ont souhaité prolonger la balade à pied jusqu'au lac pour admirer les paysages magnifiques et les sommets enneigés.

La journée était un peu pluvieuse mais cela n'a pas empêché les choristes d'entonner leurs chants favoris sur le chemin du retour. Ambiance festive !

Dimanche 1<sup>er</sup> Octobre a eu lieu le **grand concert des chorales** organisé par notre association à la salle polyvalente, avec la participation des chorales Cante Louts de Louer et Cante Broy de Saubrigues. Fête très réussie devant une jolie assemblée, qui s'est terminée par un buffet de l'amitié.

Rappelons que les répétitions ont lieu le vendredi matin de 9h30 à 11h à la Grange de Lahourcade, sous la houlette de notre chef de chœur René Lalanne.

**Vous êtes tous conviés à nous rejoindre !**



## Comité des Fêtes

Pour la première fois depuis longtemps, le Comité des fêtes a organisé un bal de printemps pour animer le bourg en dehors des fêtes d'été. Il s'est déroulé le 1er avril, accueillant près de 400 fêtards de tous âges qui se sont déhanchés sur les sons musicaux proposés par le podium « Fun System ».

Au vu de la réussite de cette manifestation, le comité a souhaité proposer un second bal de Noël le 9 décembre.

Comme chaque année, le comité a organisé nos traditionnelles fêtes locales pour le plaisir des grands comme des petits. Pour épauler nos jeunes, et surtout pour partager la bonne ambiance d'antan, de nombreux bénévoles se sont mobilisés.

Le comité tient à remercier les Ortheviellois(es), les entreprises et commerces partenaires pour l'accueil réservé au programme des fêtes et pour leur participation les 30 juin, 1er et 2 juillet. Nous tenons à témoigner encore plus que jamais notre reconnaissance à la totalité des bénévoles et à la municipalité pour leur soutien avant et pendant les festivités.



Comme d'habitude, ces fêtes ont démarré le vendredi avec le coutumier déjeuner de la Ferme d'Orthe. L'ouverture officielle des fêtes a eu lieu à 19h30 avec la remise des clés à nos jeunes mayés, suivie des grillades proposées pour « manger un bout » histoire de gagner de l'énergie pour accompagner le groupe de rock « The Rubygnol's & the Morpion » qui a enflammé le préau avec de nombreux standards musicaux. La soirée s'est poursuivie sur le fronton avec un bal animé par le podium.

Le samedi après-midi, comme en 2022, un tournoi de football a été organisé par nos soins sur le City stade. Pendant ce temps, un tournoi de pétanque se déroulait un peu partout autour de la salle polyvalente. Les footeux et les boulistes se disputaient pour leurs victoires respectives tandis que





sous le préau, un cours de zumba était proposé aux curieux(ses). Un moment donné, nous avons failli appeler les pompiers tellement les participant(e)s enflammaient le dancefloor !



Bien que difficiles à trouver, les anguilles étaient bien présentes dans vos assiettes le samedi soir ; vous avez renouvelé votre fidélité à notre traditionnelle Anguillade, que ce soit au fourneau ou à table. 750 repas ont été servis dans la meilleure des ambiances.

Le dimanche matin en l'église Saint-Pierre s'est déroulée la messe préparée par les jeunes et animée par la « Clique et Harmonie d'Aspremont ». Le midi, c'était au tour de « Los Bombanceros », banda de la Clique et Harmonie, d'animer énergiquement l'apéritif et le repas. Nos moules frites ont attiré 200 gourmands à la salle polyvalente. L'après-midi, le Clown Zygo est venu amuser les enfants, suivi par les ateliers proposés par l'association des parents d'élèves. Pendant ce temps, deux parties de pelote basque avaient lieu sur le fronton.



Pour se préparer à la fin des fêtes, notre habituel pique-nique géant s'est déroulé au niveau du préau, animé par le duo « Id'Illys ». À 23h00, l'heure venue de tirer le rideau, les artificiers ont clôturé ses festivités en tirant un magnifique feu d'artifices que les spectateurs ont pu admirer dans la cour de l'école.

Encore merci aux bénévoles, à la municipalité, aux entreprises et commerces partenaires et aux habitants pour avoir contribué au bon déroulement de ces fêtes. Cette année encore plus que les autres, nous avons eu besoin de vous et vous avez su nous soutenir.

Sans vous, nos fêtes n'existeraient peut-être plus !

**Nous vous donnons rendez-vous les 5, 6 et 7 juillet 2024 pour remettre le couvert !**

**Envie de nous rejoindre :**

écrivez-nous à l'adresse mail :  
[cdforthevielle@gmail.com](mailto:cdforthevielle@gmail.com)



## Centre Culturel du Pays d'Orthe

### Un acteur majeur de la vie culturelle ortheoise

Le centre culturel du pays d'Orthe en Gascogne ouvre son champ d'actions 2024 à l'occasion de son 30<sup>e</sup> anniversaire avec une nouvelle phase de recherches autour de **l'histoire de la table et de la cuisine**. Cela commence par des concours (littéraire et photographique) dont les résultats seront connus le 4 février 2024 lors de la journée des livres à Cauneille.

Tous les renseignements souhaités et les règlements des concours sont à demander par courriel à [aortenses@wanadoo.fr](mailto:aortenses@wanadoo.fr). Les actions se poursuivront ensuite avec une exposition itinérante à partir du mois de juin jusqu'en fin d'année et nous souhaitons que les communes acceptent de nous recevoir l'espace de quelques jours. Lorsqu'elles seront déterminées, les dates d'exposition à Orthevielle seront publiées entre autres sur le site internet de la commune et dans l'application Panneaupocket.

Le travail est déjà bien avancé. **Cependant nous sollicitons toutes les personnes qui ont des témoignages ou des documents et les invitons à bien vouloir nous faire profiter de leurs connaissances pour enrichir cette exposition.**

Vous pourrez nous retrouver également le premier mai 2024 à Bélus pour notre journée des jardins. Sans oublier notre revue Orthenses et nos publications qui jalonnent notre activité depuis trente ans (en vente en mairie et consultable à la médiathèque).



## Médiathèque

**La Médiathèque fait partie du réseau de Lecture publique du Pays d'Orthe et Arrigans.**

Une coordinatrice de ce réseau accompagne les médiathèques pour les animations et les formations.

### Fonctionnement

**11 bénévoles** : Nathalie BOUGOUIN, Michèle DARRIGADE, Jocelyne DUPOUY, Marie-José ESPEL, Véronique FLOURENS, Gisèle FORSANS, Laurent LE GAIN, Céline NOTELET, Joëlle PARIS, Michèle PEDUCASSE, Stéphanie TORNATO.

**Droits d'inscription et prêts gratuits** : livres, CD, DVD. Accès à des ressources en ligne (presse, cinéma, livres, musique) sur [medialandes.fr](http://medialandes.fr) / rubrique numérique 24/24

### Adhérents

130 inscrits dont 32 hors commune et 75 enfants.

### Collections

Fonds propre : 995 documents

Acquisitions en 2022 : 178 livres

Prêts MDL : 3250 documents pour adultes et enfants (romans policiers, documentaires, fonds local, BD, Albums, fictions ados, Mangas, livres audios, gros caractères)

Fonds communautaire : BD, Albums, documentaires, BDA.

Abonnements à des périodiques : 60 millions de consommateurs, Rustica, Petits plats, Pyrénées, Curionauts des sciences, Orthenses.

**Jeux de société** : Prêts de la Ludothèque du Pays d'Orthe

**Espace multimédia** : Ordinateur, tablettes avec accès internet et wifi gratuit

**Accueil de classes 1 fois par mois** : 1 classe GS et 1 classe CP/CE1 le mardi de 14h à 16h.

**Accueil des enfants du primaire et de maternelle pour les TAP** le lundi et le jeudi.

**Accueil des assistantes maternelles** 1 fois par semaine le mardi ou le jeudi matin.

**Accueil d'une stagiaire Aitana Bernard** (sous convention de 40 h de bénévolat en vue d'obtenir une subvention du Conseil Départemental pour financer le permis de conduire)

### Programme d'animations gratuites 2023

**Janvier-Mars** : Exposition de peintures d'Hélène BAHUS

**04 février** : Spectacle théâtre « Réveillon au poste » avec les Jossaipakissais.

**Du 1<sup>er</sup> au 31 mars Printemps des Poètes** : Exposition Artothèque Nayart

**18 Mars** : Atelier créatif Enfants avec le plasticien Gianni MORELLO ; organisé par la Communauté de Communes

**27 mars au 1<sup>er</sup> mai** : Exposition « Raymond l'escargot » d'Anne CRAUSAZ ; prêtée par la





Médiathèque Départementale des Landes, visitée par le centre de loisirs et l'école maternelle.

| **15 Avril** : Atelier Iris Folding : pliage et collage de papier pour enfants et adultes avec Virginie LE ROY.

| **1<sup>er</sup> avril au 30 juin** : Exposition Patchworks et compositions artistiques de l'Orthevielloise Claude MINVIELLE.

| **22 et 24 mai** : Accueil de l'auteur Jean-Christophe TIXIER avec 1 classe de CM2 de Port de Lanne et 1 classe ULIS du Collège de Peyrehorade, organisé par la Communauté de Communes

| **1<sup>er</sup> Juillet-15 Décembre** : Exposition « l'art sous toutes ses formes » avec PASCALE

| **14 Octobre** : Itinéraires Spectacle pour les 5/9 ans « Carrément Mytho » avec la compagnie La Marge Rousse ; organisé par la Communauté de Communes

| **31 Octobre** : Après-midi jeux Halloween avec la ludothèque du Pays d'Orthe à partir de 6 ans.

| **17 Novembre** : Projection Film Documentaire « Sur mesure » réalisé par M et B Dal MOLIN sur le thème de la protection de l'enfance ; organisé par la Communauté de Communes

| **09 Décembre** : Atelier créatif de NOËL animé par les bénévoles, à partir de 6 ans.

| **15 Décembre** : Spectacle « Cabaret NOËL » pour public familial, avec La compagnie CETO.



| **Pour votre info, la médiathèque accueille le public :**

| Les mardi, mercredi, jeudi de 16h30 à 18h30

| Le samedi de 10h00 à 12h00

| Juillet/Août : Mardi 16h30-18h30

Samedi 10h00-12h00

| **Adresse** : 10, place Montgaillard 40300 ORHEVIELLE

| **Téléphone** : 05 58 90 00 87 (aux heures d'ouverture)

| **Courriel** : mediatheque@orthevielle.fr

| **Accès au Catalogue en ligne :**

<https://www/pays-orthe-arrigans.fr>



## Tous en Cirk

### Le retour !

Après une saison 2022-2023 d'absence pour préparer l'arrivée d'un heureux évènement, Sandrine, animatrice de l'association, a repris ses activités d'encadrement des ateliers d'initiation aux arts du cirque à la rentrée scolaire de septembre.

**4 créneaux horaires sont proposés pour accueillir les enfants chaque mercredi à la salle polyvalente, d'après 4 tranches d'âge distinctes :**

| De 14h à 15h25 : **les 7-9 ans**

| De 15h35 à 16h30 : **les 5-7 ans**

| De 16h45 à 17h30 : **les 3-5 ans**

| De 17h35 à 19h15 : **à partir de 10 ans**

Outre ses activités extra scolaires à Orthevielle, St-Lon Les Mines et Bidache, l'association intervient également pour les Temps d'Activités Périscolaires dans d'autres communes environnantes et participent à des évènements.

Comme auparavant, le traditionnel mini camp de 2 ou 3 jours toujours très apprécié par les ados sera très certainement organisé à la fin de l'année scolaire 2023 -2024, tout comme un spectacle sera proposé à la salle polyvalente pour la fête annuelle de l'association à la fin du printemps.

La date sera communiquée ultérieurement via Panneaupocket.



**Contact par téléphone**

(Sandrine)

au 06 62 13 46 66

ou par mail à :

[tousencirk@gmail.com](mailto:tousencirk@gmail.com)



## Suivez gratuitement l'actualité de votre commune et recevez nos alertes

En communiquant votre adresse mail au secrétariat pour recevoir la NEWSLETTER

En téléchargeant l'application PANNEAUPOCKET ♥ ORTHEVIELLE



En visitant régulièrement le site [www.orthevielle.fr](http://www.orthevielle.fr)

## Horaires et services Mairie APC / Médiathèque

### Mairie

6 place Montgaillard - 05 58 73 05 90  
mairie@orthevielle.fr  
Ouvverte du lundi au samedi 9h à 12h  
lundi, mercredi, vendredi 14h à 17h

### Agence postale

6 place Montgaillard - 05 58 73 07 90  
Du mardi au samedi 9h à 12h  
Levée du courrier 12h

### Médiathèque

10, place Montgaillard - 05 58 90 00 87  
mediatheque@orthevielle.fr  
Ouvverte mardi, mercredi, jeudi 16h30 à 18h30  
Samedi 10 h à 12h  
Juillet et août : Mardi 16h30-18h30  
Samedi 10h00-12h00

### Location salles (Délibération du 09/06/2023)

(Service réservé aux Ortheviellois et aux associations)

#### Salle polyvalente

1 jour 150 € - Week-end 300 €  
Chauffage 20 € les 2 heures

#### Grange Lahourcade

du 01/05 au 15/10 - 1 jour 50 € - Week-end 100 €  
du 16/10 au 30/04 - 1 jour 80 €  
Week-end 140 € (chauffage compris)

### Location remorque pour dépôt en déchetterie

(Selon disponibilité)  
Petite remorque 30 €  
Grande remorque 60 €

## Brûlage à l'air libre interdit toute l'année

Les déchets incinérables doivent être déposés en déchetterie.

## Horaires de travaux bricolage et jardinage

**Les jours ouvrables** : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h

**Le samedi** : de 9h à 12h et de 15h à 18h

**Le dimanche et jour férié** : de 10h à 12h

**La nuit** : aucun bruit n'est toléré entre 22h et 7h

**Travaux de chantiers publics et privés** : interdits le dimanche et jours fériés.

## Animaux

**Les chiens doivent être tenus en laisse** sur l'ensemble des voies publiques, sur le parcours sportif et dans l'enceinte du fronton. Tout animal non tenu en laisse est considéré en état de divagation et pourra être capturé et mené au chenil IREPOULET à Capbreton. (Arrêté municipal n°2018-11). La présence d'animaux est rigoureusement interdite à l'intérieur du city stade et sur l'aire de jeux.

**Les nuisances sonores causées par les aboiements de chien** constituent un trouble à la tranquillité publique du fait de leur intensité, leur durée et leur répétition. Les propriétaires sont tenus de mettre tout en œuvre pour éviter ces troubles qui une fois constatés, peuvent faire l'objet d'une contravention.

## Dépôt sauvage

**Toute décharge au sol** de carton, verre ou tout autre déchet **est considérée comme dépôt sauvage**, même au pied des conteneurs de tri sélectif.

Lorsque les conteneurs sont pleins, les déchets doivent être portés sur un autre point de collecte disponible, ou conservés chez soi pour être jetés plus tard.

## Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

**En 2024, filles et garçons nés en 2008 devront obligatoirement se faire recenser en mairie dès leurs 16 ans révolus** en fournissant leur carte nationale d'identité en cours de validité, le livret de famille et un justificatif de domicile de moins de trois mois. Ils seront ensuite convoqués pour participer à cette journée. L'attestation de participation délivrée ensuite devra être présentée lors de toute inscription à un examen ou concours. De cette JDC découle l'inscription automatique sur la liste électorale du lieu de domicile dès la majorité du recensé.

## Vacances scolaires

### Vacances d'hiver 2024

Samedi 17 février / Lundi 4 mars

### Vacances de printemps 2024

Samedi 13 avril / Lundi 29 avril

### Pont de l'Ascension 2024

Mercredi 8 mai / Lundi 13 mai

### Vacances d'été 2024

Samedi 6 juillet / Lundi 2 septembre

### Vacances de la Toussaint 2024

Samedi 19 octobre / Lundi 4 novembre

### Vacances de Noël 2024

Samedi 21 décembre / Lundi 6 janvier 2025

